

Etats financiers illustrés

**Guide des états financiers intermédiaires
résumés**

Traduction française
Juin 2019



NOTICE

Présentation et objectifs des états financiers intermédiaires résumés

Ce document « **Etats financiers intermédiaires résumés – Notes illustrées** » comprend la traduction de la brochure 2019 « Guide to condensed interim financial statements – Illustrative disclosures » éditée par l'ISG. Il a pour principal objectif de faciliter la **revue des comptes semestriels** établies en conformité avec IAS 34 que vous aurez à effectuer au **30 juin 2019** et de vous permettre de proposer plus facilement, en cas de besoin, des formulations adaptées à vos clients.

Il convient de noter que cette traduction est un outil qui peut se substituer totalement à la version anglaise disponible sur le site de l'ISG, même si certaines parties n'ont pas été traduites (introduction, notes explicatives de bas de page qui permettent de mieux appréhender les choix/options retenus par l'entreprise « témoin » de la brochure).

Ce document fait partie d'un ensemble de « Guides aux états financiers » (annuels et semestriels) qui illustrent, pour une entreprise « témoin », des notes annexes conformes aux IFRS sans tenir compte d'éventuels allègements liés à la matérialité.

Quelles nouveautés en 2019 ?

Cette édition du « Guide to condensed interim financial statements » reflète l'état des **Normes et Interprétations publiées par l'IASB** au 15 mars 2019 applicables à une entité dont l'**exercice annuel est ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019**. L'annexe I liste les nouvelles normes et nouveaux amendements pour 2019 (selon l'IASB) et les exercices à venir.

Au plan de la forme du document, comme dans la version originale en anglais, les modifications **significatives** par rapport à la version 2018 ont été indiquées par un **double trait en marge du texte**.

Les nouveautés de cette publication mettent l'accent sur la **première application obligatoire de la norme IFRS 16** pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

IAS 34.16A (a) requiert de fournir une **description de la nature et des effets d'un changement de norme qui serait intervenu depuis les derniers comptes annuels**. Même si à la lettre du texte IAS 34, les informations de transition requises en annexe C d'IFRS 16 ne sont pas imposées dans les comptes intermédiaires, ce sont celles qui permettent le mieux d'expliquer les effets attendus de la norme comme demandé par IAS 34.16A (a), en particulier la réconciliation de la dette de loyers avec les engagements hors bilan IAS 17 2018 actualisés, pour les groupes appliquant la **méthode rétrospective simplifiée**.

La **note 4 sur les changements de méthodes comptables significatives** illustre ainsi une présentation possible de la nature et de l'impact des changements comptables liés à l'application d'IFRS 16 dans les comptes consolidés résumés semestriels établis selon IAS 34 (note de transition et mise à jour des principes comptables) ; en effet, s'agissant d'une situation intermédiaire, l'entité exerce son jugement pour déterminer quelles informations sont à fournir pour répondre aux objectifs d'IAS 34 qui est de comprendre l'évolution de la situation financière et des performances de l'entité depuis la dernière date de reporting annuelle.

Nous vous rappelons également l'existence d'un supplément à IFRS 16 « Leases » « [Guide to annual financial statements – IFRS 16 supplement](#) » publié en décembre 2017. Ce document illustre les impacts d'IFRS 16 sur les états financiers primaires, la note Contrats de location qui sera à fournir de façon récurrente à la clôture annuelle, y compris les méthodes comptables.

Par ailleurs, on trouve en **note 3 Recours aux jugements et à des estimations** et **note 11 Charge d'impôt sur le résultat**, des exemples d'informations à fournir relativement à la décision notifiée par le Royaume-Uni de quitter l'Union européenne.

Contenu

La **traduction** proposée porte sur :

- les **états de synthèse** : la société « témoin » présente les produits et charges comptabilisés au cours de la période dans un **état unique** – Etat résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global (antérieurement Etat du résultat global). Toutefois, l'annexe II illustre la présentation du résultat global en **deux états** – Etat résumé du résultat net et Etat résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global ;
- les **notes illustrées aux états financiers intermédiaires résumés** ;
- une **annexe** complémentaire (annexe III) qui illustre l'Etat résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global d'une entité présentant des états financiers **trimestriels**.

La traduction a été réalisée en respectant, autant que possible, les termes utilisés dans les traductions officielles des IFRS émises par l'Union Européenne. Sur le fond, certains ajouts ou amendements – très limités – ont pu être apportés par rapport à la version d'origine, lorsque cela nous semblait nécessaire à la bonne compréhension d'une règle ou d'un principe comptable, ou pour tenir compte du contexte d'application européen.

Jugement nécessaire à l'utilisation préalable de ce document

Nous attirons votre attention sur les nécessaires vérifications qu'il convient d'effectuer préalablement à toute reprise ou utilisation de cette plaquette illustrative. En effet, son contenu peut par nature être affecté par un certain nombre de **choix ou d'options** qui ont pu être retenus par l'entreprise « témoin » ou par l'**actualité des normes** qui évolue rapidement. Par ailleurs, il convient d'adapter le choix des notes aux spécificités du client et à la matérialité de leur contenu dans le contexte de son organisation.

Sommaire

About this guide	2
Références et abréviations	6
Independent auditors' report on review of condensed consolidated interim financial statements	7
États financiers intermédiaires résumés	9
État résumé de la situation financière	10
État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global	12
État résumé de variation des capitaux propres	14
Tableau résumé des flux de trésorerie	18
Notes aux états financiers intermédiaires résumés	20
Annexes	
I Nouvelles normes ou amendements en vigueur en 2018 et textes à venir (selon l'IASB)	58
II Présentation du résultat global – présentation en deux états	60
III État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global – états financiers trimestriels	62
Acknowledgements	65
Keeping in touch	66

Notes aux états financiers intermédiaires résumés

Base de préparation	20
1. Entité présentant les états financiers	20
2. Base de préparation	20
3. Recours aux jugements et à des estimations	20
4. Changements de méthodes comptables significatives	22
Performance de la période	26
5. Secteurs opérationnels	26
6. Produits	28
7. Activité abandonnée	31
8. Autres produits/charges	32
Avantages du personnel	33
9. Paiements fondés sur des actions	33
10. Avantages du personnel	34
Impôts sur le résultat	35
11. Charge d'impôt sur le résultat	35
12. Supprimé	36
Actifs	37
13. Stocks	37
14. Groupe détenu en vue de la vente	37
15. Immobilisations corporelles	38
16. Immobilisations incorporelles et goodwill	39
Capitaux propres et passifs	41
17. Capital et réserves	41
18. Emprunts	41
19. Provisions	43
Instruments financiers	44
20. Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques	44
Composition du groupe	52
21. Acquisition d'une filiale	52
22. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	55
Autres informations	56
23. Actifs et passifs éventuels	56
24. Parties liées	57
25. Événement post-clôture	57

About this guide

This guide has been produced by the KPMG International Standards Group (part of KPMG IFRG Limited).

The guide is intended to help entities to prepare and present condensed consolidated interim financial statements in accordance with IAS 34 *Interim Financial Reporting* by illustrating one possible format for financial statements for a fictitious multinational corporation involved in general business activities. This hypothetical reporting entity has been applying IFRS for some time – i.e. it is not a first-time adopter of IFRS. For more information on adopting IFRS for the first time, see Chapter 6.1 in the 15th Edition 2018/19 of our publication [Insights into IFRS](#).

Content

This guide assumes that the hypothetical reporting entity:

- chooses to publish a set of condensed interim financial statements under IAS 34;
- has previously issued annual financial statements and the users of the interim financial statements will have access to the last annual financial statements;
- provides only significant updates to the information that was reported in the notes to the last annual financial statements;
- prepares its interim financial statements on a consolidated basis;
- applies the same accounting policies as in its last annual financial statements, except if mentioned otherwise; and
- prepares a half-yearly interim report, but does not prepare quarterly interim reports.

What's new in 2019?

IFRS 16

IFRS 16 *Leases* replaces the requirements in IAS 17 *Leases* and related interpretations, and is applicable for the first time for entities with an annual reporting period beginning on or after 1 January 2019.

Although there are no new disclosures introduced by IFRS 16 that are explicitly required in condensed interim financial statements, entities will have to apply significant judgement in determining how much additional disclosure is necessary to meet the objectives of IAS 34 – i.e. ensuring that the interim financial statements include all information that is relevant to understanding any significant changes since the last annual reporting date, and an entity's financial position and performance during the interim period.

- **Disclosure of the nature and effect of changes in accounting policies:** IAS 34 requires an entity to disclose the nature and effect of changes in accounting policies. However, it does not provide specific guidance on how an entity achieves this. Entities may therefore consider the transition disclosure requirements specified in IFRS 16 and in paragraph 28 of IAS 8 *Accounting Policies, Changes in Accounting Estimates and Errors*, as appropriate, when providing disclosures about the nature and effect of changes in accounting policies as a result of the adoption of IFRS 16.

Disclosures may differ depending on the transition method chosen by the entity. For example, entities applying IFRS 16 under the full retrospective method are required to follow the disclosure requirements in IAS 8 in the annual financial statements (or in the complete set of interim financial statements), whereas those applying the modified retrospective method are exempted from providing the disclosures required by paragraph 28(f) of IAS 8 but are required to provide the disclosures included in paragraph C12 of IFRS 16 in such statements instead.

Note 4 illustrates one possible way of providing these disclosures.

- **Ongoing disclosures:** 'Business as usual' disclosures in IFRS 16 are not explicitly required in condensed interim financial statements so judgement is needed to determine what information is relevant to an understanding of an entity's financial position and performance during the interim period.

The appropriate level of disclosure will ultimately depend on the entity's facts and circumstances, the extent to which it is affected by the new standard, and regulators' expectations, if applicable.

Other new standards

Appendix I provides a comprehensive list of all of the new standards, distinguishing between those that are effective for an entity with an annual period beginning on 1 January 2019 and those with a later effective date.

Except for IFRS 16, the Group has no transactions that would be affected by the newly effective standards or its accounting policies are already consistent with the new requirements. As such, these new requirements are not illustrated in this guide.

Explaining the change

With the application of IFRS 16 in 2019, the interim financial statements will be the first opportunity to communicate the nature and effect of the change after the date of initial application, to update the information provided pre-transition. The quality and clarity of explanations of changes in accounting policies are key. Also, disclosure of changes in key judgements and estimates will be useful to investors. Entities should embrace the opportunity to better explain the change.

Standards covered

This guide reflects standards, amendments and interpretations (broadly referred to in this guide as 'standards') that have been issued by the International Accounting Standards Board (the Board) as at 15 March 2019 and that are required to be applied by an entity with an annual reporting period beginning on 1 January 2019 ('currently effective requirements'). Standards other than IAS 34 are not illustrated in this guide, except in the context of disclosures on the face of or in the notes to the condensed interim financial statements. The early adoption of standards that are effective for annual periods beginning after 1 January 2019 ('forthcoming requirements') has not been illustrated.

In addition, IFRS and its interpretation change over time. Accordingly, this guide should not be used as a substitute for referring to the standards and other relevant interpretative guidance.

Preparers should also consider applicable local legal and regulatory requirements. This guide does not consider the requirements of any particular jurisdiction – e.g. IFRS does not require the presentation of separate financial statements for the parent entity. Consequently, this guide includes only consolidated financial statements.

Need for judgement

This guide is part of our suite of [guides to financial statements](#) and specifically focuses on compliance with IAS 34. Although it is not exhaustive, it illustrates the disclosures required by IAS 34 for a hypothetical reporting entity, merely for illustrative purposes and, as such, largely without regard to materiality.

The preparation and presentation of financial statements requires the preparer to exercise judgement in view of the objectives of IAS 34 – e.g. in terms of the choice of accounting policies, the ordering of notes to the financial statements, how the disclosures should be tailored to reflect the reporting entity's specific circumstances, and the relevance of disclosures considering the needs of the users.

Materiality

Specific guidance on materiality and its application to interim financial statements is included in paragraphs 23–25 of IAS 34. Paragraphs 84–88 of Practice Statement 2 *Making Materiality Judgements* provide guidance on applying materiality in the preparation of interim financial statements.

Materiality is relevant to the presentation and disclosure of items in the interim financial statements and should be assessed based on interim period financial information, not the full annual reporting period. The overriding goal is to ensure that an interim financial report includes all information that is relevant to understanding an entity's financial position on the interim reporting date and its financial performance during the interim period.

Preparers also need to take care not to reduce the understandability of their financial statements by obscuring material information with immaterial information or by aggregating material information that is different by nature or function. Individual disclosures that are not material to the financial statements do not have to be presented – even if they are a specific requirement of a standard. Preparers need to consider the appropriate level of disclosure based on materiality for the interim period.

When preparing interim financial statements under IAS 34, preparers need to consider the same materiality factors they consider in preparing their annual financial statements, while taking into consideration that the time period and the purpose of interim financial statements differ from those of annual financial statements. Preparers need to provide an update on the latest complete set of annual financial statements.

Remember the bigger picture

Financial reporting is not just about technical compliance, but also effective communication. Investors continue to ask for a step-up in the quality of business reporting, so preparers should be careful not to become buried in compliance to the exclusion of relevance. In preparing their financial statements, entities need to focus on improving their communication by reporting financial information in a meaningful way.

Entities may also consider innovating their financial statement presentation and disclosure in the broader context of better business reporting. For more information, see our [Better business reporting](#) website.

Références et abréviations

Les références mentionnées dans la marge de gauche du présent guide permettent d'identifier les sources correspondantes. Elles ne concernent généralement que les obligations de présentation et les informations à fournir.

- IAS 34, 15* Paragraphe 15 de la norme IAS 34.
- [IFRS 2.45]* Paragraphe 45 de la norme IFRS 2. Les crochets indiquent que le paragraphe concerne la présentation ou les informations à fournir dans les états financiers annuels. Ces obligations de présentation ou informations à fournir ne sont pas indispensables dans le cas des états financiers intermédiaires résumés, sauf si elles sont jugées importantes à la compréhension de la période intermédiaire concernée.
- Insights 2.3.60.10* Paragraphe 2.3.60.10 de la 15^e édition 2018/19 de notre publication [Insights into IFRS](#).

Les lignes de couleur dans la marge de gauche ont les fonctions suivantes.

Informations à fournir uniquement pour les sociétés concernées par les normes IFRS 8 *Secteurs opérationnels* et IAS 33 *Résultat par action*.

Changements majeurs par rapport à la dernière édition du guide, concernant des mises à jour d'informations publiées concernant les changements de méthodes comptables, ou des événements et opérations jugés nécessaires à une bonne compréhension à l'évolution de la situation financière et à la performance de l'entité hypothétique depuis la période couverte par le dernier rapport annuel.

[Name of the Company]

Independent auditors' report on review of condensed consolidated interim financial statements

Independent auditors' report on review of condensed consolidated interim financial statements^a

To the Shareholders of *[Name of the Company]*

Introduction

We have reviewed the accompanying condensed consolidated statement of financial position of *[name of the Company]* as at 30 June 2019, the condensed consolidated statements of profit or loss and other comprehensive income, changes in equity and cash flows for the six-month period then ended, and notes to the interim financial statements ('the condensed consolidated interim financial statements'). Management is responsible for the preparation and presentation of these condensed consolidated interim financial statements in accordance with IAS 34 *Interim Financial Reporting*. Our responsibility is to express a conclusion on these condensed consolidated interim financial statements based on our review.

Scope of review

We conducted our review in accordance with the International Standard on Review Engagements 2410 *Review of Interim Financial Information Performed by the Independent Auditor of the Entity*. A review of interim financial statements consists of making inquiries, primarily of persons responsible for financial and accounting matters, and applying analytical and other review procedures. A review is substantially less in scope than an audit conducted in accordance with International Standards on Auditing and consequently does not enable us to obtain assurance that we would become aware of all significant matters that might be identified in an audit. Accordingly, we do not express an audit opinion.

Conclusion

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the accompanying condensed consolidated interim financial statements as at and for the six months ended 30 June 2019 are not prepared, in all material respects, in accordance with IAS 34 *Interim Financial Reporting*.

KPMG

[Address]

[Date of report]

a. This example report has been prepared based on International Standards on Review Engagements 2410 *Review of Interim Financial Information Performed by the Independent Auditor of the Entity*. Its format does not reflect the legal requirements of any particular jurisdiction.

[Nom de la Société]

États financiers intermédiaires résumés

30 juin 2019

État résumé de la situation financière^{a, b, c}

IAS 34.8(a), 10, 20(a)

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018 ^d
Actifs			
Immobilisations corporelles ^e	15	26 154	31 049
Immobilisations incorporelles et goodwill	16	6 290	4 661
Actifs biologiques	13(B)	7 629	7 662
Immeubles de placement	15(C)	1 555	250
Entités mises en équivalence		1 791	1 948
Autres actifs financiers, y compris dérivés ^f	20	3 752	3 525
Actifs d'impôt différé		1 649	1 376
Avantages du personnel		383	731
Actifs non courants^g		49 203	51 202
Actifs biologiques		156	140
Stocks ^h	13	12 589	12 119
Actifs sur contrats ⁱ	6	1 316	782
Autres actifs financiers, y compris dérivés	20	526	1 032
Créances d'impôt courant		-	228
Créances clients et autres débiteurs	6, 20	20 379	19 824
Avances et acomptes		-	1 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	2 355	1 850
		37 321	37 175
Actifs détenus en vue de la vente ^j	14	12 891	-
Actifs courants^g		50 212	37 175
Total des actifs		99 415	88 377

[IFRS 15.105]

[IFRS 5.38, 40]

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la note 4.

IAS 34.10

- a. Each of the condensed primary financial statements includes, at a minimum, each of the headings and subtotals that were included in the last annual financial statements. Additional line items are included if their omission would make the financial statements misleading. Following the adoption of IFRS 16, the Group has not presented any additional line items but the relevant disaggregated information has been included in the notes (see also footnotes (e) and (k) below).

- b. When the interim financial statements are unaudited, this fact may, in practice, be disclosed. This may also be a requirement in some jurisdictions.

IAS 1.BC33, 34.8, 15B(g), 16A(a), 20(a), Insights 5.9.30.22

- c. Under IAS 34, the minimum components of condensed interim financial statements do not include a statement of financial position as at the beginning of the preceding period when comparative information is restated following a change in accounting policy, correction of an error or reclassification of items. However, disclosure is required for certain events and transactions, including a change in accounting policy or correction of a material prior-period error.

Insights 2.8.50.110

- d. When comparatives are restated, in our view, although it is not specifically required by IFRS, labelling the comparatives as restated is necessary to highlight that the comparatives are not the same as the financial statements published previously. Similarly, when new standards are applied but comparative information has not been restated (e.g. when recognising the cumulative effect of applying new standards in the opening balance of equity), it may be useful to highlight that fact.

IFRS 16.47(a), 48

- e. Following the adoption of IFRS 16, the Group has presented right-of-use assets that do not meet the definition of investment property within property, plant and equipment – i.e. the same line item in which it presents underlying assets of the same nature that it owns (see Note 4(B)). Alternatively, the Group may choose to present right-of-use assets separately in the statement of financial position. Right-of-use assets that meet the definition of investment property are presented within investment property.

Insights 7.10.40.50

- f. In our view, derivative assets and liabilities should be presented in separate line items in the statement of financial position if they are significant.

État résumé de la situation financière (suite)

IAS 34.8(a), 10, 20(a)

En milliers d'euros	Note	30 juin 2019	31 décembre 2018 ^{* d}
Capitaux propres			
Capital social	17	14 979	14 550
Primes d'émission	17	4 777	3 500
Réserves		1 188	426
Résultats non distribués		15 975	13 808
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		36 919	32 284
Participations ne donnant pas le contrôle		3 497	3 093
Total des capitaux propres		40 416	35 377
Passifs			
Emprunts et dettes financières ^k	18, 20	23 467	19 206
Avantages du personnel	10	606	841
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	20	252	1 675
Provisions	19	1 100	400
Passifs d'impôt différé		2 587	1 567
Passifs non courants^g		28 012	23 689
Découverts bancaires	20	120	282
Passifs d'impôt courant		1 323	-
Emprunts et dettes financières ^k	18, 20	4 747	4 386
Dettes fournisseurs et autres créditeurs ^l	20	20 849	22 906
Passifs sur contrats ⁱ	6	148	117
Produits différés		-	420
Provisions	19	150	1 200
		27 337	29 311
Passifs directement liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente ^j	14	3 650	-
Passifs courants^g		30 987	29 311
Total des passifs		58 999	53 000
Total des capitaux propres et passifs		99 415	88 377

IFRS 15.105

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la note 4.

Les notes des pages 20 à 57 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

IAS 1.60-61

^k The Group has made a current/non-current distinction in the statement of financial position. An entity may present its assets and liabilities broadly in order of liquidity if such a presentation provides information that is reliable and more relevant. Our [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures for banks](#) provides an example presentation of assets and liabilities in order of liquidity.

IFRS 15.B21, BC367

^l IFRS 15 and other standards do not specify where assets for rights to recover products from customers with regards to sales with a right of return should be presented. The Group has included the assets in "inventories" and disclosed them separately (see Note 13(C)).

IFRS 15.105, 109, A, BC320-BC321, Insights 4.2.470.50

^l Although it is not specifically required, the Group has presented in the statement of financial position line items related to contract assets and contract liabilities. An entity also applies the requirements in IAS 1 in classifying contract assets and contract liabilities as current or non-current. Although this guide uses the terms "contract assets" and "contract liabilities", an entity may also use other terms.

IFRS 5.30, IAS 34.10, Insights 5.9.40.20

^l Although it is not specifically required by IAS 34, in our view non-current assets or a disposal group classified as held-for-sale or held-for-distribution at the interim reporting date should be presented separately from other assets and liabilities in the condensed statement of financial position.

IFRS 16.47(b)

^k Following the adoption of IFRS 16, the Group has presented lease liabilities within loans and borrowings. Alternatively, a lessee may choose to present lease liabilities separately from other liabilities in the statement of financial position.

IFRS 15.55

^l The Group has presented its refund liabilities under IFRS 15 as 'trade and other payables'. The Group's returns policy offers only an exchange for another good – i.e. the Group does not offer a cash refund. Therefore, refund liabilities do not meet the definition of a financial liability in IAS 32 *Financial Instruments: Presentation*. If a refund liability or a liability related to a repurchase agreement meets the definition of a financial liability in IAS 32, then it is subject to the disclosure requirements in IFRS 7 *Financial Instruments: Disclosures*.

a, b

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global

IAS 34.8(b), 10, 20(b)

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

En milliers d'euros	Note	2019	2018 Retraité *
Activités poursuivies			
[IAS 1.82(a)] Produits ^e	6	52 530	51 586
Coût des ventes	13, 15, 19	(31 303)	(31 922)
Marge brute		21 227	19 664
Autres produits	8, 15	644	190
Frais de commercialisation et de distribution		(7 698)	(7 498)
Charges administratives	10, 19, 21	(8 474)	(8 358)
Frais de recherche et développement		(605)	(179)
[IAS 1.82(ba)] Perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs y compris actifs sur contrats ^{b, d}	20	(190)	(170)
Autres charges	8, 14, 16, 21	(686)	-
Résultat opérationnel		4 218	3 649
Produits financiers ^e	20, 21	457	345
[IAS 1.82(b)] Charges financières ^f	20	(1 002)	(1 007)
Résultat financier net		(545)	(662)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		233	278
Résultat avant impôt	5	3 906	3 265
[IAS 1.82(d)] Charge d'impôt sur le résultat	11	(1 109)	(741)
Résultat après impôt des activités poursuivies		2 797	2 524
Activités abandonnées^g			
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt ^h	7	379	(422)
Résultat net de la période		3 176	2 102
Autres éléments du résultat global			
[IAS 1.82A] Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluation des immobilisations corporelles	15	200	-
Réévaluations du passif (de l'actif) au titre des prestations définies		72	(15)
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de juste valeur		141	48
Impôt lié ⁱ		(137)	(11)
		276	22
[IAS 1.82A] Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat			
Activités à l'étranger – écart de conversion		437	330
Reclassement des écarts de conversion à la suite d'une perte d'influence notable	21	20	-
Couverture de l'investissement net – perte nette		(3)	(8)
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global		10	-
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de la juste valeur ^j		(93)	97
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat ^k		(17)	(11)
Réserve de coût de couverture – variations de juste valeur		34	10
Réserve de coût de couverture – reclassée en résultat ^k		8	2
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de la juste valeur		55	74
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – reclassés en résultat ^k		(47)	(48)
Impôt lié ⁱ		19	(40)
		423	406
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		699	428
Résultat global de la période		3 875	2 530

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la note 4. Les informations comparatives ont fait l'objet d'une nouvelle présentation en raison de l'abandon d'une activité. Voir la note 7.

IAS 1.99–100, 34.8(b), 8A, 10, 20(b)

* The Group has presented comprehensive income following a one-statement approach and has analysed expenses based on functions within the Group. Alternatively, an entity may present the analysis based on nature if this presentation provides information that is reliable and more relevant. The analysis of expenses may also be presented in the notes. Appendix II provides an illustration of the alternative two-statement approach.

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global (suite)

IAS 34.8(b), 10, 20(b)

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

En milliers d'euros

Note

2019

2018*

Résultat de la période attribuable aux :

Propriétaires de la Société		2 985	2 014
Participations ne donnant pas le contrôle		191	88
		3 176	2 102

Résultat global de la période attribuable aux :

Propriétaires de la Société		3 660	2 396
Participations ne donnant pas le contrôle		215	134
		3 875	2 530

Résultat par action

Résultat de base par action (en euros)		0,82	0,51
Résultat dilué par action (en euros)		0,78	0,50

Résultat par action – Activités poursuivies¹

Résultat de base par action (en euros)		0,70	0,64
Résultat dilué par action (en euros)		0,69	0,63

EBITDA ajusté ^m	12	6 765	7 902
----------------------------	----	-------	-------

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la note 4.

Les notes des pages 20 à 57 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

IAS 34.10, [IAS 1.82]

^b Each of the condensed primary financial statements includes, at a minimum, each of the headings and subtotals that were included in the last annual financial statements. Additional line items are included if their omission would make the financial statements misleading. IAS 1 *Presentation of Financial Statements* requires the separate presentation of specific line items in the statement of profit or loss but the Group has not presented some of them because during the interim period it did not have any events or transactions to be reflected in those line items.

Insights 4.2.480.25

^c It appears that an entity is not required to present revenue from contracts with customers as a separate line item in the statement of profit or loss and may aggregate it with other types of revenue considering the requirements in IAS 1. However, in providing a separate disclosure of revenue from contracts with customers – either in the notes or in the statement of profit or loss – we believe that an entity should not include amounts that do not fall in the scope of IFRS 15.

IAS 1.82(ba), 85, 31, Insights 4.1.20.40

^d An entity that presents the analysis of expenses by function or by nature in the statement of profit or loss and OCI may face challenges in determining how this presentation interacts with the specific requirements to present the effect of some events or circumstances as a single amount in the statement of profit or loss and OCI – e.g. impairment losses determined under Section 5.5 of IFRS 9. The Group has applied judgement in determining an appropriate presentation and disaggregated the impairment loss amount into:
– impairment related to trade and other receivables, including contract assets, which is presented separately in the statement of profit or loss and OCI; and
– impairment related to investments in debt securities, which is not presented separately but included under 'finance costs' due to materiality considerations. The Group believes that this presentation is relevant to an understanding of its financial performance.

IAS 1.82(a), Insights 7.10.60.30

^e The Group has presented interest income on financial assets that are subsequently measured at amortised cost or FVOCI as part of 'finance income' because it does not consider it as part of its revenue-generating activities. If interest income, calculated using the effective interest method, constituted revenue, then the entity would be required to separately present that income as interest revenue in the statement of profit or loss and OCI. It appears that an entity may present interest income from other financial assets in another revenue line item if it arises in the course of the entity's ordinary activities.

IAS 1.82(b), IFRS 16.49

^f The Group has presented interest expense on the lease liability separately from the depreciation charge for the right-of-use asset. Interest expense on the lease liability is a component of finance costs, which is presented separately in the statement of profit or loss and OCI.

IFRS 5.30, IAS 34.10, Insights 5.9.40.20

^g Although it is not specifically required by IAS 34, in our view operations that are discontinued at the interim reporting date or disposed of during the interim period should be presented separately, following the principles in IFRS 5 *Non-current Assets Held for Sale and Discontinued Operations*.

IFRS 5.33(a)–(b), IAS 1.82(ea)

^h The Group has elected to disclose a single amount of post-tax profit or loss of discontinued operations in the statement of profit or loss and OCI, and has analysed that single amount into revenue, expenses and the pre-tax profit or loss in Note 7. Alternatively, an entity may present the analysis in the statement.

IAS 1.91, 34.10

ⁱ The Group has elected to present individual components of OCI before related tax, with an aggregate amount presented for tax in the statement of profit or loss and OCI. Alternatively, individual components of OCI may be presented net of related tax effects.

IFRS 9.6.5.11–6.5.15, [IAS 1.82(a)], Insights 7.10.90.35

^j IFRS 9 specifies whether and when amounts previously recognised in OCI are reclassified to profit or loss. However, in some circumstances it may be unclear at the time when a gain or loss is recognised in OCI whether it will subsequently be reclassified to profit or loss. For example, if an entity hedges a future purchase of a non-financial item, then the related hedging gains and losses will subsequently be included in the initial cost of the non-financial item and affect profit or loss when the non-financial item is disposed of or written down. Conversely, if the future hedged cash flows are no longer expected to occur or if a loss is no longer expected to be recoverable, then the hedging gains or losses will be reclassified to profit or loss. Accordingly, in our view gains or losses on cash flow hedges and costs of hedging relating to the future recognition of a non-financial asset or liability should be presented in OCI as items that may be subsequently reclassified to profit or loss when specific conditions are met.

IAS 1.94, 34.10

^k The Group has elected to present reclassification adjustments in the statement of profit or loss and OCI. Alternatively, these adjustments may be presented in the notes.

IAS 34.10, Insights 5.9.50.10

^l Although it is not specifically required by IAS 34, the Group has disclosed:
– the earnings per share from continuing operations on the face of the condensed consolidated statement of profit or loss and OCI; and
– the earnings per share from discontinued operations in the notes (see Note 7).
The appropriate level of disclosure for an interim reporting period may vary depending on materiality.

IAS 34.10, Insights 4.1.150

^m The Group has disclosed adjusted EBITDA because management believes that this measure is relevant to an understanding of the entity's financial performance. This disclosure is provided for illustrative purposes only.

État résumé de variation des capitaux propres

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019

IAS 34.8(c), 10, 20(c)

IFRS 16.C5(b), C7

En milliers d'euros	Note	Attribuable aux propriétaires de la Société				Attribuable aux propriétaires de la Société							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Réserve de coût de couverture	Réserve de juste valeur	Réserve de réévaluation	Réserve d'actions propres	Composante « capitaux propres » des obligations convertibles	Résultats non distribués	Total		
Solde au 31 décembre 2018*		14 550	3 500	143	490	(26)	99	-	(280)	-	13 808	32 284	3 093	35 377
Ajustement lors de la première application d'IFRS 16 (net d'impôt)	4(A)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(13)	(13)	-	(13)
Solde ajusté au 1er janvier 2019		14 550	3 500	143	490	(26)	99	-	(280)	-	13 795	32 271	3 093	35 364
Résultat global de la période														
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 985	2 985	191	3 176
Autres éléments du résultat global de la période		-	-	440	(74)	27	100	134	-	-	48	675	24	699
Résultat global de la période		-	-	440	(74)	27	100	134	-	-	3 033	3 660	215	3 875
Profits et pertes de couverture et coûts de couverture transférés en coût des stocks		-	-	-	4	4	-	-	-	-	-	8	-	8
Transactions avec les propriétaires de la Société														
Contributions et distributions														
Émission d'actions ordinaires	17	390	1 160	-	-	-	-	-	-	-	-	1 550	-	1 550
Émission d'actions ordinaires dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	21	24	63	-	-	-	-	-	-	-	120	207	-	207
Émission d'obligations convertibles	18	-	-	-	-	-	-	-	109	-	-	109	-	109
Actions propres vendues ^a		-	19	-	-	-	-	-	11	-	-	30	-	30
Dividendes	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 243)	(1 243)	-	(1 243)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres ^b	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	363	363	-	363
Options sur actions exercées	17	15	35	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	50
Total des contributions et distributions		429	1 277	-	-	-	-	-	11	109	(760)	1 066	-	1 066
Variations des parts d'intérêts														
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle	22	-	-	8	-	-	-	-	-	-	(93)	(85)	(115)	(200)
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de filiales	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	304	304
Total des variations des parts d'intérêts		-	-	8	-	-	-	-	-	-	(93)	(85)	189	104
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		429	1 277	8	-	-	-	-	11	109	(853)	981	189	1 170
Solde au 30 juin 2019		14 979	4 777	591	420	5	199	134	(269)	109	15 975	36 919	3 497	40 416

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la note 4.

Les notes des pages 20 à 57 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

IAS 32.33, Insights 7.3.560

^a IFRS does not mandate a specific method of presenting treasury shares within equity. However, local laws may prescribe the allocation method. Therefore, an entity needs to take into account its legal environment when choosing how to present its own shares within equity. An entity needs to choose a presentation format, to be applied consistently to all treasury shares. The Group has elected to present the total cost of treasury shares as a separate category of equity.

Insights 4.5.900.30

^b Generally, IFRS 2 Share-based Payment does not address whether an increase in equity recognised in connection with a share-based payment transaction should be presented in a separate component within equity or within retained earnings. In our view, either approach is allowed under IFRS. The Group has elected to present this increase in retained earnings.

État résumé de variation des capitaux propres (suite)

Pour la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2018

IAS 34.8(c), 10, 20(c)

	Attribuable aux propriétaires de la Société					Attribuable aux propriétaires de la Société							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Note	Capital social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Réserve de coût de couverture	Réserve de juste valeur	Réserve de réévaluation	Réserve d'actions propres	Composante « capitaux propres » des obligations convertibles	Résultats non distribués	Total		
Solde au 1^{er} janvier 2018, antérieurement publié		14 550	3 500	(129)	434	(35)	17	-	-	-	8 516	26 853	2 720	29 573
Résultat global de la période														
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 014	2 014	88	2 102
Autres éléments du résultat global de la période		-	-	248	73	9	62	-	-	-	(10)	382	46	428
Résultat global de la période		-	-	248	73	9	62	-	-	-	2 004	2 396	134	2 530
Transactions avec les propriétaires de la Société														
Contributions et distributions														
Dividendes	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(524)	(524)	-	(524)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	173	173	-	173
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(351)	(351)	-	(351)
Solde au 30 juin 2018		14 550	3 500	119	507	(26)	79	-	-	-	10 169	28,898	2 854	31 752

Les notes des pages 20 à 57 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

Tableau résumé des flux de trésorerie

IAS 34.8(d), 10, 20(d)

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin			
<i>En milliers d'euros</i>			
	<i>Note</i>	2019	2018*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles^{a, b}			
Résultat net de la période		3 176	2 102
Ajustements pour :			
– Amortissement des immobilisations corporelles		2 604	2 490
– Amortissement des immobilisations incorporelles		295	355
– (Reprise de) perte de valeur sur immobilisations corporelles	15	(393)	1 123
– Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	16	16	285
– Pertes de valeur relatives à un groupe destiné à la vente	14	25	-
– Variation de juste valeur des actifs biologiques		60	(38)
– Variation de juste valeur des immeubles de placement		(55)	(50)
– Résultat financier net		545	662
– Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		(233)	(278)
– Résultat de cession d'immobilisations corporelles	15	(50)	(25)
– Résultat de cession des activités abandonnées, net d'impôt	7	(516)	-
– Coût des paiements fondés sur des actions		361	173
– Charges d'impôt		1 084	697
		6 919	7 496
Variation des :			
– Stocks		(751)	450
– Créances clients et autres débiteurs		(7 441)	2 126
– Actifs sur contrats		(533)	-
– Avances et acomptes		1 200	(1 200)
– Dettes fournisseurs et autres créditeurs		3 738	(1 763)
– Passifs sur contrats		31	27
– Provisions et avantages du personnel		(329)	132
– Produits différés		(420)	(20)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		2 414	7 248
Intérêts payés ^{c, d}		(920)	(800)
Impôts payés		(200)	(950)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		1 294	5 498
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus ^a		116	85
Dividendes reçus ^a		51	100
Produits de cession d'immobilisations corporelles	15	1 177	406
Produits de cession d'actifs financiers		495	359
Produits de cession d'une activité abandonnée, sous déduction de la trésorerie cédée ^e	7	10 890	-
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise	21	(1 799)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(11 859)	(2 315)
Acquisition d'immeubles de placement		(300)	-
Acquisition d'actifs biologiques non courants		(155)	(219)
Acquisition d'actifs financiers		(215)	-
Dépenses de développement		(846)	(881)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(2 445)	(2 465)

Tableau résumé des flux de trésorerie (suite)

IAS 34.8(d), 10, 20(d)

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

En milliers d'euros	Note	2019	2018*
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions ordinaires	17	1 550	-
Produits de l'émission d'obligations convertibles	18	5 000	-
Produits de l'émission d'actions préférentielles remboursables	18	2 000	-
Produits de vente d'actions propres		30	-
Produits issus de l'exercice d'options sur actions	17	50	-
Produits issus du règlement de dérivés		6	11
Coûts de transactions imputables aux prêts et emprunts	17	(311)	-
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	22	(200)	-
Remboursement d'emprunts	18	(4 811)	(3 408)
Paiement des passifs liés aux contrats de location (2018 : paiement des passifs résultant des contrats de location-financement) ^b	18	(254)	(123)
Dividendes versés ^c	17	(1 243)	(524)
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		1 817	(4 044)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		666	(1 011)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier**		1 568	2 226
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		1	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin**		2 235	1 222

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la note 4.

** Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les notes des pages 20 à 57 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

IAS 7.18, 34.10

- The Group has elected to present cash flows from operating activities using the indirect method. Alternatively, an entity may present operating cash flows using the direct method, disclosing major classes of gross cash receipts and payments related to operating activities. An example of this presentation is illustrated in Appendix III to our [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures](#) (September 2018).

IFRS 16.50, IAS 7.17(e)

- The Group has classified:
 - cash payments for the principal portion of lease payments as financing activities
 - cash payments for the interest portion as operating activities consistent with the presentation of interest payments chosen by the Group (see footnote d below)
 - short-term lease payments, payments for leases of low value assets and variable lease payments not included in the measurement of the lease liability within operating activities.

IAS 7.31, Insights 2.3.50.10–20

- IFRS requires cash flows from interest and dividends received and paid to be disclosed separately. In our view, such disclosure is required in the statement of cash flows, rather than in the notes. In the absence of specific guidance in IFRS, an entity chooses an accounting policy, to be applied consistently, for classifying interest and dividends paid as either operating or financing activities, and interest and dividends received as either operating or investing activities. The Group has elected to classify cash flows from interest paid as operating activities, cash flows from interest received and dividends received as investing activities, and cash flows from dividends paid as financing activities. Interest paid includes the interest portion of the lease liabilities. See footnotes b above and d below.

Insights 2.3.50.38

- In our view, an entity should choose an accounting policy, to be applied consistently, to classify cash flows related to capitalised interest as follows:
 - as cash flows from investing activities if the other cash payments to acquire the qualifying asset are reflected as investing activities; or
 - consistently with interest cash flows that are not capitalised.
 The Group has presented capitalised interest consistently with interest cash flows that are not capitalised.

IAS 7.10, IFRS 5.33(c), Insights 5.4.220.50

- The Group has presented a condensed consolidated statement of cash flows that includes an analysis of all cash flows in total – i.e. including both continuing and discontinued operations; amounts related to discontinued operations are disclosed in the notes (see Note 7). However, in our view there are numerous ways in which the requirements of IFRS 5 and IAS 7 *Statement of Cash Flows* regarding cash flow presentation may be met.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés^a

1. Entité présentant les états financiers

[Nom] (la « Société ») est domiciliée en [pays]. Les états financiers intermédiaires résumés consolidés (les « états financiers intermédiaires ») pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Le Groupe est principalement actif dans la fabrication de papier et de produits liés au papier, dans la culture d'arbres et dans la vente de bois (voir les notes 5 et 6).

2. Base de préparation^{b, c}

IAS 34.10, 15, 19

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 du Groupe (les « derniers états financiers annuels »). Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les présents états financiers du Groupe sont les premiers à prendre en compte la norme IFRS 16. Les changements de méthodes comptables ayant eu des effets significatifs sont décrits à la note 4.

Ces états financiers consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration du [date].^d

3. Recours aux jugements et à des estimations

IAS 34.41

En préparant ces états financiers intermédiaires, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

IAS 34.15, 16A(d), 28

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont identiques à ceux décrits dans les derniers états financiers annuels, à l'exception des nouveaux jugements significatifs liés au traitement comptable des contrats de location côté preneur dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16, décrits à la note 4(B)(i).

IAS 1.113–114

^a Notes are presented, to the extent practicable, in a systematic manner and are cross-referred to/from items in the primary statements. In determining a systematic manner of presentation, an entity considers the effect on the understandability and comparability of the financial statements. The Group has applied its judgement in presenting related information together in a manner that it considers to be most relevant to an understanding of its financial performance and financial position. The order presented is only illustrative and entities need to tailor the organisation of the notes to fit their specific circumstances.

IAS 1.4, 25, 122, 10.14, 16, 34.15
Insights 5.9, 10.35, 37

^b Although it is not illustrated, an entity considers whether it is relevant to disclose certain matters related to the use of the going concern basis of accounting in its interim financial statements. An entity discloses in interim financial statements any material uncertainties related to events or conditions that may cast significant doubt on its ability to continue as a going concern, identified before the date of authorisation for issue, regardless of whether they were disclosed in the last annual financial statements. An entity may also disclose the absence of a material uncertainty that existed at the date of authorisation for issue of its last annual financial statements and the judgement involved in reaching that conclusion. For example disclosures related to going concern matters, see Appendix VI to our [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures](#) (September 2018).

IAS 1.4, 34.20,
Insights 5.9.70

^c Unless an entity is a new company, condensed interim financial statements include comparative primary financial statements; otherwise, they cannot claim to comply with IAS 34. However, IAS 34 is less specific in respect of the comparative information (both quantitative and narrative) that should be included in the selected explanatory notes. In our experience, entities generally include both quantitative and narrative comparative information in the explanatory notes because the disclosure is of continuing relevance to the current interim period. In our view, management should exercise judgement to decide what comparative information should be included in the selected explanatory notes.

IAS 10.17–18

^d Although it is not specifically required by IAS 34, it may be relevant to a user's understanding to disclose the date of authorisation and who gave the authorisation, because any event that occurs after that date is not disclosed or adjusted in the condensed interim financial statements of the current interim period. These disclosures may also be required by local laws.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

3. Recours aux jugements et à des estimations (suite)**A. Effets de la décision notifiée par le Royaume-Uni de quitter l'Union européenne^a**

Le 29 mars 2017, le gouvernement britannique a invoqué l'article 50 du traité de Lisbonne, notifiant ainsi au Conseil européen son intention de quitter l'Union européenne (UE). Un délai initial de deux ans est prévu pour permettre aux deux parties de trouver un accord sur les conditions de sortie du Royaume-Uni et sur la forme que prendront les relations futures entre le Royaume-Uni et l'UE, mais il peut être prorogé. La procédure de sortie, les délais et l'issue des négociations quant aux dispositions qui régiront à l'avenir les relations entre le Royaume-Uni et l'UE font actuellement l'objet d'incertitudes majeures.

La direction a fait usage de ses facultés de jugement pour évaluer l'effet de ces incertitudes sur la valeur comptable des actifs et passifs figurant dans les présents états financiers intermédiaires. À l'issue de cette évaluation, le Groupe n'a identifié aucun indice selon lequel une perte de valeur de sa filiale britannique pourrait être intervenue au 30 juin 2019. Voir la note 11(B) concernant l'analyse des conséquences fiscales des incertitudes liées au Brexit.

B. Évaluation des justes valeurs

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Une équipe spécifique d'évaluation qui est responsable de la supervision de toute évaluation significative de la juste valeur, en particulier les évaluations du niveau 3, rapporte au Directeur Financier.

Cette équipe revoit régulièrement les données non observables clés et les ajustements d'évaluation. Si la juste valeur est évaluée à partir d'informations émanant de tiers (cotations de courtiers ou services externes d'évaluation), l'équipe chargée de l'évaluation analyse les informations ainsi obtenues afin de s'assurer que ces dernières sont conformes aux dispositions des IFRS et que le niveau de hiérarchie de la juste valeur retenue est pertinent.

Il en est référé au Comité d'Audit du Groupe pour les problématiques d'évaluation significatives.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le Groupe comptabilise les transferts de niveaux à la fin de la période durant laquelle le transfert a été effectué.

Davantage d'informations sur les hypothèses formulées pour déterminer les justes valeurs figurent à la note 20.

IAS 34.16A(j),
IFRS 13.93(g)IFRS 13.95,
IAS 34.16A(j)

^a The Group determined that the UK's departure from the EU (Brexit) may potentially impact its deferred tax liabilities (see Note 11(B)). No other impacts were identified by the Group. An entity needs to determine if it has any potential exposure to the risks associated with Brexit. If so, then it needs to assess the impact of those risks on its financial reporting and provide relevant entity-specific disclosures.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.16A(a)

4. Changements de méthodes comptables significatives^a

À l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux derniers états financiers annuels (les principes de comptabilité et d'évaluation de l'impôt sur les sociétés pour la période intermédiaire sont décrits à la [note 11](#)).

Les changements de méthodes comptables suivants devraient également concerner les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 *Contrats de location* pour la première fois au 1^{er} janvier 2019. Un certain nombre d'autres normes nouvelles sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019, mais elles n'ont pas d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.^{a, b}

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. Côté bailleur, la comptabilité reste similaire à celle pratiquée selon les méthodes comptables antérieures.

IFRS 16.C5(b), C7]

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, qui préconise d'enregistrer le cumul de l'effet de l'adoption d'IFRS 16 en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. En conséquence, les informations comparatives présentées pour 2018 n'ont pas été retraitées et elles sont donc présentées, comme précédemment, selon les principes de la norme IAS 17 et de ses interprétations. Les modifications des méthodes comptables qui en découlent sont expliquées en détail ci-dessous.

A. Définition d'un contrat de location

Jusqu'ici, le Groupe déterminait à la signature du contrat si un accord constituait ou comportait un contrat de location, conformément aux dispositions de l'interprétation IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. Le Groupe apprécie dorénavant si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la nouvelle définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

[IFRS 16.C4]

À la date de transition, le groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à conserver les analyses passées pour l'identification des contrats de location et de n'appliquer IFRS 16 qu'aux contrats qualifiés précédemment de location. Les contrats qui n'avaient pas été identifiés en tant que contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle analyse. Il s'ensuit que la définition d'un contrat de location au sens d'IFRS 16 n'a été appliquée que pour les contrats conclus ou modifiés à partir du 1^{er} janvier 2019.

IAS 34.16A(a), Insights
5.9.220.35

^a Under paragraph 16A(a) of IAS 34, an entity describes the nature and effect of changes in accounting policies since the last annual financial statements. Although the presentation and disclosure requirements of any new standards are not directly applicable to the preparation of condensed financial statements unless those new requirements amend IAS 34 itself, the Group has considered the transition disclosure requirements specified in IFRS 16 and the disclosure requirements in paragraph 28 of IAS 8, where appropriate. In determining the nature and extent of disclosure, the Group also considered its facts and circumstances and the extent to which it is affected by the new standard. Paragraph C12 of IFRS 16 provides a specific relief from applying paragraph 28(f) of IAS 8 when an entity elects to apply IFRS 16 using the modified retrospective approach. The disclosure provided in this note illustrates one possible way of meeting the objectives of IAS 34. It is only an example that reflects the business of the Group, and may not be representative of the nature and effects of the changes for other entities. It is given for illustrative purposes largely without regard to materiality. For additional illustrations of initially adopting IFRS 16, see our [Guide to annual financial statements – IFRS 16 Leases supplement](#).

IAS 34.16A(a)

^b This guide only illustrates changes to accounting policies resulting from the adoption of IFRS 16. Other amendments to standards and interpretations that are effective for annual periods beginning on 1 January 2019 are described in [Appendix I](#). Although it is not illustrated in this guide, an entity discloses a description of the nature and effect of any change in accounting policies resulting from the application of these amendments, depending on materiality.

^c The Group's existing accounting policy for uncertain income tax treatments is consistent with the requirements in IFRIC 23 *Uncertainty over Income Tax Treatments*, which became effective on 1 January 2019. If an entity's policy changed on adoption of IFRIC 23 – e.g. because the entity accounted for uncertain income tax treatments under IAS 37 *Provisions, Contingent Liabilities and Contingent Assets* – then it would consider providing relevant disclosure under paragraph 16A(a) of IAS 34.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.16A(a)

4. Changements de méthodes comptables significatives (suite)**A. Définition d'un contrat de location (suite)**

Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non location, sur la base de leur prix distinct relatif. Toutefois, lorsque le Groupe est locataire d'un bien immobilier, ce dernier a choisi de ne pas séparer les composantes non location mais de comptabiliser toutes les composantes comme une seule et même composante location.

B. En tant que preneur

Le Groupe est preneur de nombreux biens, y compris immobiliers, de production ou d'équipement informatique.

En tant que preneur, le Groupe classait précédemment les contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrat de location-financement en évaluant si le contrat transférait la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété au bailleur. Selon IFRS 16, le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers pour la plupart des contrats de location, ainsi, dorénavant ces derniers figurent au bilan.

[IFRS 16.60]

Le Groupe a toutefois choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers pour les biens de faible valeur (tels que certains équipements informatiques). Les loyers payés au titre de ces contrats sont ainsi constatés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée de location.

[IFRS 16.47, 53]

Le Groupe présente l'actif « droit d'utilisation » qui ne correspond pas à la définition d'un placement immobilier dans le poste des immobilisations corporelles, sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété. L'actif « droit d'utilisation » qui correspond à la définition d'un placement immobilier est présenté avec les placements immobiliers. Le tableau ci-dessous récapitule les valeurs comptables des actifs « droit d'utilisation ».

En milliers d'euros	Immobilisations corporelles			Placements immobiliers
	Immeubles	Équipements productifs	Total	
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	2 181	1 972	4 153	150
Solde au 30 juin 2019	1 919	2 030	3 949	150

Le Groupe présente les dettes de loyers dans le poste « Prêts et emprunts » de l'état de la situation financière.

i. Principes comptables significatifs

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

Lorsqu'un actif « droit d'utilisation » correspond à la définition d'un placement immobilier, il est présenté dans cette dernière catégorie. L'actif « droit d'utilisation » est initialement comptabilisé à son coût, puis à la juste valeur, conformément aux principes comptables du Groupe.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal. C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

[IFRS 16.59, IAS 1.122]

Le Groupe a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats de location prévoyant une option de prolongation. Le fait que le Groupe ait jugé être raisonnablement certain d'exercer de telles options a une incidence sur la durée de location retenue et influe de manière significative sur le montant de la dette de loyers et de l'actif « droit d'utilisation » portés dans les comptes.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

4. Changements de méthodes comptables significatives (suite)**B. En tant que preneur (suite)****ii. Transition**

Le Groupe comptabilisait jusqu'à présent ses contrats de location de biens immobiliers – notamment les entrepôts et unités de production – en tant que contrats de location simple selon IAS 17. Ces contrats sont généralement d'une durée de dix ans. Certains comportent une option de renouvellement de cinq ans au terme de la période non résiliable. Certains contrats prévoient des versements de loyers complémentaires calculés à partir de la variation des indices de prix locaux.

À la date de transition, les dettes de loyers des contrats qualifiés de contrats de location simple selon IAS 17 ont été évaluées à la valeur des loyers restant dus, actualisée au moyen d'un taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019. Les actifs « droit d'utilisation » sont évalués soit :

- à leur valeur comptable, comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat, actualisée au moyen du taux d'emprunt marginal du preneur à la date de la première application (le 1/012019) – c'est l'approche que le Groupe a choisie pour son principal contrat de location immobilière; soit
- à un montant égal à celui de la dette de loyers, retraité des loyers payés d'avance ou restant dus comptabilisés au bilan – c'est l'approche que le Groupe a choisie pour tous ses autres contrats de location.

[IFRS 16.C12,
IAS 8.28]

Le Groupe a utilisé les mesures de simplification pratiques suivantes dans le cadre de l'application d'IFRS 16 aux contrats précédemment qualifiés de contrats de location simple selon IAS 17 :

- il a fait usage de la possibilité de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers au titre de contrats de location d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois ;
- il n'a pas intégré les coûts directs initiaux liés à l'évaluation de l'actif « droit d'utilisation » à la date de première application de la norme ;
- il s'est appuyé sur l'expérience passée pour déterminer la durée du contrat si ce dernier comportait des options de prolongation ou de résiliation.

[IFRS 16.C13]

Le Groupe loue en tant que preneur un certain nombre d'équipements de production. Les contrats de location correspondants étaient précédemment qualifiés de contrats de location-financement selon IAS 17. Pour ces contrats de location-financement, les valeurs comptables de l'actif « droit d'utilisation » et du passif de loyers au 1^{er} janvier 2019 ont été déterminées comme étant celles de l'actif loué sous-jacent et du passif de loyers qui avaient été calculées selon IAS 17 juste avant cette date.

C. En tant que bailleur

Le Groupe loue en tant que bailleur ses immeubles de placement y compris les « droits d'utilisation » pour ceux pris en location eux-mêmes. Le Groupe a qualifié ces contrats de contrats de location simple.

Les méthodes comptables applicables au Groupe en tant que bailleur ne sont pas différentes de celles qui prévalaient selon IAS 17. Toutefois, lorsque le Groupe agit en tant que bailleur intermédiaire, la classification des contrats de sous-location est faite en référence à l'actif « droit d'utilisation » qui ressort du contrat principal, et non en référence à l'actif sous-jacent.

Bien que le Groupe ne soit pas tenu de procéder à des ajustements de transition à IFRS 16 pour les contrats auxquels il est partie en tant que bailleur, il a néanmoins appliqué les dispositions de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* à des fins d'allocation de la contrepartie prévue pour chaque contrat entre composante location et composante service.

Le Groupe sous-loue certains de ses biens. Selon IAS 17, le contrat de location principal comme le contrat de sous-location étaient qualifiés de contrats de location simple. Dans le cadre de la transition à IFRS 16, les actifs « droit d'utilisation » issus des contrats principaux sont présentés parmi les placements immobiliers et évalués à la juste valeur. Les contrats de sous-location sont qualifiés de contrats de location simple au sens d'IFRS 16.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.16A(a)

4. Changements de méthodes comptables significatives (suite)**D. Conséquences pour les états financiers****i. Impacts sur la transition**

Dans le cadre de la transition à IFRS 16, le Groupe a comptabilisé au bilan des actifs « droit d'utilisation », y compris dans des placements immobiliers, et des dettes de loyers supplémentaires au passif, avec la constatation de la différence dans les résultats non distribués. Les effets de la transition sont résumés ci-dessous.

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2019
Actifs « droit d'utilisation » présentés dans les immobilisations corporelles	2 181
Actifs « droit d'utilisation » présentés dans les placements immobiliers	150
Actifs d'impôt différé	3
Passifs de loyers	2 347
Résultats non distribués	(13)

Insights 3.13.230

[IFRS 16.C12]

Pour évaluer les dettes de loyers des contrats qui étaient classés auparavant parmi les contrats de location simple, le Groupe a actualisé les paiements de loyers au moyen du taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019. Le taux moyen pondéré s'élève à 6 %.

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2019
Engagements au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018 tels que présentés dans les états financiers consolidés du Groupe	2 750
Après actualisation sur la base du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janvier 2019	2 294
Passifs au titre des contrats de location-financement au 31 décembre 2018	2 182
– Exemption de comptabilisation des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur	(140)
– Exemption de comptabilisation des contrats de location dont la durée résiduelle était inférieure à 12 mois au moment de la transition	(77)
– Options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain	270
Dettes de loyers comptabilisées au 1 ^{er} janvier 2019	4 529

ii. Impacts sur les comptes de la période^a

En conséquence de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location précédemment qualifiés de contrats de location simple, le Groupe a comptabilisé 2 069 K€ d'actifs « droit d'utilisation » (placements immobiliers inclus) et 2 223 K€ de dettes de loyers au 30 juin 2019.

Au titre également de ces contrats de location, le Groupe a comptabilisé des charges d'amortissement et des charges d'intérêts à la place des charges de loyers associées aux contrats de location simple. Pour les six mois clos au 30 juin 2019, il a ainsi comptabilisé 169 K€ d'amortissement et 81 K€ de charges d'intérêts au titre de ces contrats de location. Aucune correction de valeur n'a été constatée pour l'actif « droit d'utilisation » correspondant à la définition d'un placement immobilier.

Concernant l'impact d'IFRS 16 sur les informations relatives aux secteurs opérationnels, voir la note 5.

^a. Although it is not explicitly required, the Group has disclosed the impact of IFRS 16 for the reporting period in relation to leases that were previously classified as operating leases because it is relevant to understanding the current period's financial statements.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

5. Secteurs opérationnels

a. Informations sur les secteurs à présenter

IAS 34.16A(g)(i)

IAS 34.16A(g)(ii)

IAS 34.16A(g)(iii)

En milliers d'euros	Segments à présenter						Segments à présenter										Total	
	Papiers non recyclés		Papiers recyclés		Emballage (activité abandonnée)***		Sylviculture		Production de Bois		Recherche et Développement		Total des secteurs à présenter		Autres secteurs			
	30 juin 2019*	30 juin 2018 retraité**	30 juin 2019*	30 juin 2018 retraité**	30 juin 2019*	30 juin 2018 retraité**	30 juin 2019*	30 juin 2018 retraité**	30 juin 2019*	30 juin 2018 retraité**	30 juin 2019*	30 juin 2018 retraité**	30 juin 2019*	30 juin 2018 retraité**	30 juin 2019*	30 juin 2018 retraité**		
Produits externes	34 716	36 814	13 607	11 030	7 543	23 193	1 925	1 823	1 504	1 493	-	-	59 296	74 353	777	426	60 073	74 779
Produits inter-secteurs	-	-	159	161	940	2 835	1 341	1 338	923	962	438	497	3 801	5 793	444	383	4 245	6 176
Résultats avant impôt des secteurs	2 035	2 630	3 449	1 101	(158)	(458)	708	508	(120)	640	50	33	5 964	4 454	385	98	6 349	4 552

En milliers d'euros	Secteurs à présenter						Secteurs à présenter										Total	
	Papiers non recyclés		Papiers recyclés		Emballage (activité abandonnée)***		Sylviculture		Production de Bois		Recherche et Développement		Total des secteurs à présenter		Autres secteurs			
	30 juin 2019*	31 décembre 2018 retraité**	30 juin 2019*	31 décembre 2018 retraité**	30 juin 2019*	31 décembre 2018 retraité**	30 juin 2019*	31 décembre 2018 retraité**	30 juin 2019*	31 décembre 2018 retraité**	30 juin 2019*	31 décembre 2018 retraité**	30 juin 2019*	31 décembre 2018 retraité**	30 juin 2019*	31 décembre 2018		
Actifs sectoriels ^b	39 054	25 267	21 025	16 003	-	13 250	20 046	16 942	4 521	3 664	2 323	1 946	86 969	77 072	6 398	3 683	93 367	80 755
Passifs sectoriels ^b	37 399	26 907	9 875	14 316	-	2 959	4 769	7 097	1 236	1 456	169	158	53 448	52 893	237	454	53 685	53 347

* Comme le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, il doit comptabiliser des actifs « droit d'utilisation » et des passifs de loyers au titre de contrats de location précédemment qualifiés de contrats de location simple (voir la note 4(B)). Il s'ensuit que le Groupe a porté dans ses comptes 2 069 K€ d'actifs « droit d'utilisation » et 2 223 K€ de passifs de loyers au titre de ces contrats. Les actifs et passifs sont intégrés aux secteurs opérationnels « Papiers recyclés » et « Papiers non recyclés » au 30 juin 2019. Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 en suivant l'approche rétrospective simplifiée, qui ne nécessite pas de retraiter les informations comparatives (voir la note 4).

IFRS 8.29

** Du fait de l'acquisition de la société Papyrus Pty Limited (ci-après « Papyrus ») au cours du semestre (voir la note 21), le Groupe a modifié son organisation interne et la composition de ses secteurs opérationnels, ce qui s'est traduit par une réorganisation des secteurs à présenter. Le Groupe a donc retraité les informations par secteur publiées précédemment pour les six mois clos au 30 juin 2018 et l'exercice clos au 31 décembre 2018.

*** Voir la note 7.

IAS 34.16A(g)(vi)

b. Rapprochement des résultats des secteurs à présenter

V

En milliers d'euros	Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
	2019	2018 retraité**
Total des résultats avant impôt des secteurs à présenter	5 964	4 454
Résultat avant impôt des autres secteurs	385	98
Élimination des résultats inter-secteurs	(1 695)	(1 235)
Élimination des activités abandonnées	158	458
Montants non affectés :		
- Autres charges du siège	(906)	(510)
Résultat avant impôt	3 906	3 265

* Voir la notes 5(A)(*) et 7.

IAS 34.16A(g)(v)

• The Group has presented the Packaging segment, which is also a discontinued operation, as an operating segment. If it no longer met the definition of an operating segment, then it would not have been included in the segment disclosures; however, a description of the difference from the last annual financial statements in the basis of segmentation would have been provided.

IAS 34.16A(g)(iv)

• The Group has disclosed measures of segment asset and segment liability for all reportable segments, although they are required only if they are regularly provided to an entity's chief operating decision maker and are materially different from the amounts disclosed in the entity's last annual financial statements for that reportable segment.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

6. Produits

[IFRS 15.113(a)]

Les activités et principales sources de chiffre d'affaires du Groupe sont celles décrites dans les états financiers annuels (voir également la note 7 pour une activité abandonnée au cours de la période concernée par les présents états financiers). Le chiffre d'affaires du Groupe provient de contrats avec des clients, à l'exception de quelques montants non significatifs liés à la comptabilité de couverture présentés sous « autres produits ».

A. Ventilation du chiffre d'affaires

IAS 34.16A(f),
IFRS 15.114-115

Le tableau ci-dessous présente une ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique, par catégorie de produits et de services et selon le moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires. Le tableau présente également un rapprochement du chiffre d'affaires ainsi ventilé avec les différents secteurs à présenter du Groupe (voir la note 5).^{a, b, c}

Pour les six mois prenant fin au 30 juin	Secteurs à présenter						Secteurs à présenter						Autres secteurs		Total	
	Papiers non recyclés		Papiers recyclés		Emballage (activité abandonnée) ^d		Sylviculture		Production de Bois		Total des secteurs à présenter		2019	2018	2019	2018
En milliers d'euros	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Principaux marchés géographiques																
Europe	27 771	29 820	10 884	8 935	6 034	18 786	1 540	1 477	1 203	1 209	47 433	60 228	467	240	47 900	60 467
États-Unis	6 943	6 995	2 721	2 096	1 509	4 407	385	346	301	284	11 859	14 127	155	81	12 015	14 208
	34 714	36 815	13 605	11 031	7 543	23 193	1 925	1 823	1 504	1 493	59 292	74 355	622	321	59 914	74 676
Principaux types de produits et services																
Produits papetiers standard	27 771	29 452	10 884	8 825	-	-	-	-	-	-	38 655	38 277	-	-	38 655	38 277
Produits papetiers fabriqués sur commande	6 943	7 363	2 721	2 206	-	-	-	-	-	-	9 665	9 569	-	-	9 665	9 569
Sylviculture	-	-	-	-	-	-	1 925	1 823	-	-	1 925	1 823	-	-	1 925	1 823
Produits du bois	-	-	-	-	-	-	-	-	1 504	1 493	1 504	1 493	-	-	1 504	1 493
Emballages et autres	-	-	-	-	7 543	23 193	-	-	-	-	7 543	23 193	622	321	8 165	23 514
	34 714	36 815	13 605	11 031	7 543	23 193	1 925	1 823	1 504	1 493	59 292	74 355	622	321	59 914	74 676
Moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires																
Produits transférés à un instant T	27 771	29 452	10 884	8 825	7 543	23 193	-	-	1 504	1 493	47 702	62 963	195	87	47 897	63 050
Produits et services transférés au fur et à mesure	6 943	7 363	2 721	2 206	-	-	1 925	1 823	-	-	11 590	11 392	428	234	12 018	11 626
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	34 714	36 815	13 605	11 031	7 543	23 193	1 925	1 823	1 504	1 493	59 292	74 355	622	321	59 914	74 676
Autres produits	2	(1)	2	(1)	-	-	-	-	-	-	4	(2)	155	105	159	103
Produits externes tels que détaillés à la note 5	34 716	36 814	13 607	11 030	7 543	23 193	1 925	1 823	1 504	1 493	59 296	74 353	777	426	60 073	74 779

IFRS 15.114, B88, IE210-IE211

^a The extent to which an entity's revenue is disaggregated for the purposes of this disclosure depends on the facts and circumstances of the entity's contracts with customers. In determining the appropriate categories, an entity considers how revenue is disaggregated in:

- disclosures presented outside the financial statements: e.g. earnings releases, annual reports or investor presentations;
- information reviewed by the chief operating decision maker for evaluating the financial performance of operating segments; and
- other similar information that is used by the entity or users of the entity's financial statements to evaluate performance or make resource allocation decisions.

IFRS 15.B89

Examples of categories that might be appropriate in disclosing disaggregated revenue include, but are not limited to, the following.

TYPE OF CATEGORY	EXAMPLE
Type of good or service	Major product lines
Geographic region	Country or region
Market or type of customer	Government and non-government customers
Type of contract	Fixed-price and time-and-materials contracts
Contract duration	Short-term and long-term contracts
Timing of transfer of goods or services	Goods or services transferred to customers: at a point in time over time
Sales channels	Goods or services sold: directly to consumers through intermediaries

IFRS 15.112, 114, BC340

^b Some entities may not be able to meet the objective in paragraph 114 of IFRS 15 for disaggregating revenue by providing segment revenue information and may need to use more than one type of category. Other entities may meet the objective by using only one type of category. Even if an entity uses consistent categories in the segment note and in the revenue disaggregation note, further disaggregation of revenue may be required because the objective of providing segment information under IFRS 8 is different from the objective of the disaggregation disclosure under IFRS 15 and, unlike IFRS 8, there are no aggregation criteria in IFRS 15. Nonetheless, an entity does not need to provide disaggregated revenue disclosures if the information about revenue provided under IFRS 8 meets the requirements of paragraph 114 of IFRS 15 and those revenue disclosures are based on the recognition and measurement requirements in IFRS 15.

IFRS 15.115

^c An entity is required to disclose sufficient information to enable users of financial statements to understand the relationship between the disclosure of disaggregated revenue and revenue information that is disclosed for each reportable segment, if the entity applies IFRS 8.

IFRS 15.114, 5.5B

^d Although it is not explicitly required to include discontinued operations as part of disaggregation of revenue from contracts with customers, the Group has provided that information.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

6. Produits (suite)**B. Solde des contrats^a**

Le tableau ci-après fournit des informations concernant les dettes clients, les actifs sur contrats et les passifs sur contrats issus des contrats avec des clients.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Créances à recevoir, incluses dans les « créances clients et autres débiteurs »		20 364	19 816
Créances à recevoir, incluses dans les « actifs détenus en vue de la vente »	14	1 385	-
Actifs sur contrats		1 316	782
Passifs sur contrats		(148)	(117)

Les actifs sur contrats concernent principalement les droits du Groupe à recevoir des paiements au titre de travaux achevés mais non facturés à la date d'arrêté des comptes, relatifs aux produits papetiers fabriqués sur commande. Les actifs sur contrats passent dans les créances clients lorsque ces droits deviennent inconditionnels, c'est-à-dire, généralement, lorsque le Groupe émet une facture à l'intention du client. Les passifs sur contrats concernent principalement les paiements d'avance reçus des clients pour la construction d'unités de stockage et d'entrepôts, dont le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure ainsi que les points de fidélisation des clients que ces derniers n'ont pas encore utilisés. Ces points seront comptabilisés en chiffre d'affaires au moment de leur utilisation effective par les clients, ce qui devrait avoir lieu au cours des deux prochains exercices.

L'intégralité des 117 K€ comptabilisés en passifs sur contrats en début de période ont été comptabilisés ultérieurement en chiffre d'affaires pour les six mois prenant fin au 30 juin 2019.

Le montant de chiffre d'affaires comptabilisé au 30 juin 2019 au titre des obligations de prestation acquittées (ou partiellement acquittées) au cours des périodes précédentes atteint 8 K€ (2018 : néant), en raison principalement d'une révision de l'estimation du degré d'achèvement de la construction d'unités de stockage et d'entrepôts.

C. Caractère saisonnier de l'activité

Le secteur « Sylviculture » du Groupe est soumis à des fluctuations saisonnières en raison des conditions climatiques. En particulier, la culture des pins et l'offre de services liée dans les zones géographiques principales subissent les effets défavorables liés aux conditions hivernales, essentiellement de janvier à mars. Les produits et résultats de ce secteur sont généralement plus faibles les six premiers mois de l'année.

Pour la période de 12 mois prenant fin au 30 juin 2019, le secteur « Sylviculture » dégage des produits de 6 486 K€ (12 mois prenant fin au 30 juin 2018 : 6 280 K€) et un résultat avant impôt de 1 184 K€ (pour la période de 12 mois prenant fin au 30 juin 2018 : 1 687 K€).^b

IAS 34.16A(b)

IAS 34.21

IAS 34.15, 15C

^a Although it is not explicitly required by IAS 34, this disclosure is provided because the Group believes that it is relevant to an understanding of the changes in the Group's financial position and performance during the interim period.

IAS 34.21

^b An entity whose business is highly seasonal is encouraged to disclose additional information, including:

- financial information for the 12 months ended at the interim reporting date; and
- comparative information for the comparable 12-month period.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

7. Activité abandonnée^a

En février 2019, le Groupe a vendu l'intégralité de son secteur « Emballage » (voir la note 5). La Direction s'est en effet engagée dans un plan de vente de cette division en janvier 2019 dans le cadre de sa décision stratégique de recentrer le Groupe sur ses domaines de compétence clés, à savoir la fabrication du papier pour l'imprimerie, la sylviculture et la production de bois.

Le secteur « Emballage » n'a pas été auparavant classé comme une activité détenue en vue de la vente ou abandonnée. L'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif a été retraité afin de présenter cette activité abandonnée séparément des activités poursuivies.

À la suite de la cession, le Groupe a continué d'acheter des emballages à son activité abandonnée. Si les transactions intragroupes ont été entièrement éliminées des résultats financiers consolidés, la Direction a choisi d'attribuer l'élimination des transactions effectuées entre les activités poursuivies et l'activité abandonnée avant la cession de manière à refléter la poursuite de ces transactions après la cession. En effet, elle considère ces informations utiles pour les utilisateurs des états financiers.

À ces fins, la Direction a éliminé des résultats de l'activité abandonnée, les ventes inter-secteurs (et les coûts liés, diminués des profits latents) réalisées avant la cession. Compte tenu du fait que le Groupe continuera ses achats auprès de l'activité abandonnée après la cession, les achats inter-secteurs effectués par les activités poursuivies avant la cession sont maintenus dans les activités poursuivies.

IAS 34.16A(i),
Insights 5.4.230

[IFRS 5.33(b)(i)]

[IFRS 5.33(b)(i)]

[IFRS 5.33(b)(i)]

[IFRS 5.33(b)(i)]

[IFRS 5.33(b)(i)]

[IFRS 5.33(b)(iii)]

[IFRS 5.33(b)(iii)]

[IFRS 5.33(b)(iv)]

[IFRS 5.33(a)]

Pour la période de six mois
prenant fin au 30 juin

En milliers d'euros

2019

2018

a. Résultat de l'activité abandonnée^b

Produits	8 483	26 028
Élimination des produits inter-secteurs	(940)	(2 835)
Produits externes	7 543	23 193
Charges	(8 641)	(26 486)
Élimination des charges liées aux ventes inter-secteurs	936	2 827
Charges externes	(7 705)	(23 659)
Résultat des activités opérationnelles	(162)	(466)
Impôt sur le résultat	25	44
Résultats des activités opérationnelles, après impôt	(137)	(422)
Résultat de cession de l'activité abandonnée	846	-
Impôt sur cession de l'activité abandonnée	(330)	-
Résultat de la période des activités abandonnées, net d'impôt	379	(422)
Résultat de base par action (en euros) ^c	0,12	(0,14)
Résultat dilué par action (en euros) ^c	0,11	(0,14)

IAS 34.15C, 16A(i)

^a An entity discloses the effects of changes in its composition during an interim reporting period. Although it is not specifically required by IAS 34, the Group has disclosed information that would be required by IFRS 5 in its annual financial statements. The appropriate level of disclosure may vary depending on the significance of the discontinued operation.

insights 5.4.230.40

^b In our view, considering that IFRS 5 does not specify how the elimination should be attributed to continuing and discontinued operations, an entity may present transactions between the continuing and discontinued operations in a way that reflects the continuance of those transactions, when that is useful to the users of the financial statements. It may be appropriate to present additional disclosure either on the face of the statement of profit or loss and OCI or in the notes. In our experience, if the additional disclosure is provided in the statement of profit or loss and OCI, then judgement may be required whether the disaggregated information should be presented as part of the statement itself or as an additional disclosure alongside the totals in that statement. Clear disclosure of the approach taken to the elimination of intra-group transactions will be relevant, including an explanation of any additional analysis of discontinued operations in the notes to the statement of profit or loss and OCI.

IAS 33.68

^c Alternatively, basic and diluted earnings per share for the discontinued operation may be presented in the statement of profit or loss and OCI.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

7. Activité abandonnée (suite)**A. Résultat de l'activité abandonnée (suite)**

[IFRS 5.33(d)]

Le profit résultant de l'activité abandonnée de 379 K€ pour la période (2018 : perte de 422 K€) est attribuable en totalité aux propriétaires de la Société. Sur le résultat des activités poursuivies de 7 558 K€ (2018 : 2 533 K€), un montant de 2 412 K€ est attribuable aux propriétaires de la Société (2018 : 2 022 K€).

[IFRS 5.33(c), 34]

B. Flux de trésorerie provenant de (utilisés par) l'activité abandonnée^a

En milliers d'euros	Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
	2019	2018
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	(225)	(910)
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement	10 890	-
Flux de trésorerie nets de la période	10 665	(910)

[IAS 7.40(d)]

C. Impact de la cession sur la situation financière du Groupe

En milliers d'euros	Note
Immobilisations corporelles	15 (7 986)
Stocks	(134)
Créances clients et autres débiteurs	(3 955)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(110)
Passifs d'impôt différé	110
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 921
Actifs et passifs nets	(10 154)
Contrepartie reçue en numéraire	11 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	(110)
Entrée nette de trésorerie	10 890

[IAS 7.40(c)]

[IAS 7.40(a)-(b)]

IAS 34.16A(c)

8. Autres produits/charges**a. Subventions publiques^b**

Une subvention publique d'un montant de 420 K€ a été reçue en 2018 par le Groupe. Son obtention dépendait de la réalisation par le Groupe de certains objectifs en matière de recyclage. Conformément aux conditions de la subvention, le Groupe a dû acquérir et recycler un certain volume de pâte à papier et de papier.

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019, une fois les conditions de la subvention respectées, cette dernière a été comptabilisée en « autres produits » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

b. Charges relatives au tremblement de terre^b

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019, des charges de 359 K€ ont été constatées en raison d'un tremblement de terre qui a endommagé des installations de production en [pays]. Ces charges portent sur la révision des équipements de production et l'enlèvement des éléments endommagés. Ce montant a été comptabilisé en « autres charges » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

IAS 7.10, IFRS 5.33(c), Insights
5.4.220.50

^a In our view, there are numerous ways in which the requirements of IFRS 5 and IAS 7 on cash flow presentation may be met. The Group has elected to present:

- a statement of cash flows that includes an analysis of all cash flows in total – i.e. including both continuing and discontinued operations; and
- amounts related to discontinued operations by operating, investing and financing activities in the notes.

Alternatively, cash flows attributable to operating, investing and financing activities of discontinued operations can be presented separately in the statement of cash flows.

IAS 34.16A(c)

^b This is an example of disclosures about the nature and amount of items affecting assets, liabilities, equity, net income or cash flows that are unusual because of their nature, size or incidence.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

9. Paiements fondés sur des actions^a**A. Description des accords dont le paiement est fondé sur des actions**

Au 30 juin 2019, les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe sont les suivants :

i. Programme d'options sur actions (régulé en instruments de capitaux propres)

Au 1er janvier 2015 et au 1er janvier 2018, le Groupe a mis en place des programmes d'options sur actions qui donnent droit aux principaux dirigeants d'acquérir des actions de la Société. Au 1er janvier 2019, le Groupe a attribué des options supplémentaires présentant des caractéristiques identiques, aux principaux dirigeants et aux cadres supérieurs. Dans le cadre de ces programmes, lorsque les droits sont acquis, les porteurs d'options peuvent acheter les actions au cours auquel les actions étaient cotées à la date d'attribution des options. Ces programmes sont actuellement limités aux principaux dirigeants et aux autres cadres supérieurs.

Toutes les options doivent être réglées par remise d'actions. Les caractéristiques et conditions des options sur actions attribuées au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019 sont indiquées ci-dessous :

Date d'attribution / personnel concerné	Nombre d'options en milliers	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Options attribuées aux principaux dirigeants le 1er janvier 2019	225	3 années de service et 5 % d'augmentation du résultat opérationnel sur chacune des 3 années	10 ans
Options attribuées aux cadres supérieurs le 1er janvier 2019	100	3 années de service	10 ans

IAS 34.15

[IFRS 2.45(a)]

[IFRS 2.46–47(a)(i), IAS 1.125]

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'octroi des options est basée sur la juste valeur des options octroyées, évaluée en utilisant le modèle Black-Scholes.

ii. Droits de remplacement (régulés en instruments de capitaux propres)

Lors de l'acquisition de Papyrus, le Groupe a échangé des droits à paiement fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres détenus par les employés de Papyrus contre 150 000 droits à paiement fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres du Groupe ayant une durée de vie contractuelle de neuf ans à partir de la date d'acquisition des droits (voir la note 21).

[IFRS 2.47(a)(i)]

La juste valeur des droits de remplacement à la date d'attribution (date du regroupement d'entreprises) a été déterminée en utilisant le modèle Black-Scholes.

iii. Plan d'achat d'actions (régulé en instruments de capitaux propres)

Au 1er janvier 2019, le Groupe a offert à 26 de ses salariés la possibilité de prendre part à un plan d'achat d'actions. Pour participer au plan, les salariés doivent épargner un montant de 5 % de leur salaire brut mensuel, plafonné à 300 € par mois, sur une période de 36 mois. Selon les termes du plan, à la fin de cette période de trois ans, les salariés ont le droit d'acheter des actions, en utilisant leur épargne, à un prix inférieur de 20 % à celui du marché à la date d'attribution. Seuls les salariés qui sont toujours en activité et ont épargné le montant exigé de leurs salaires mensuels pendant 36 mois consécutifs ont le droit d'acheter des actions. Les salariés qui quittent la Société, n'épargnent pas la fraction requise de leur salaire mensuel brut sur un mois quelconque avant la fin de la période de 36 mois, ou choisissent de ne pas exercer leurs options d'achat des actions, parce que par exemple le prix de l'action est inférieur au prix d'exercice, seront remboursés des montants qu'ils ont épargnés. Le dispositif comporte un système de protection lié au dividende, qui empêche toute dévalorisation des options en cas de versement d'un dividende.

[IFRS 2.44–45(a)]

IAS 34.15

• Although it is not explicitly required by IAS 34, share-based payment transactions may be significant to an understanding of the current interim reporting period. The Group has provided details of share-based payment transactions in the period and disclosed the changes since the last annual financial statements. The appropriate level of disclosure for an interim reporting period may vary depending on the significance of the events and transactions to an understanding of the interim reporting period.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

9. Paiements fondés sur des actions (suite)**A. Description des accords dont le paiement est fondé sur des actions (suite)**

[IFRS 2.45(a)]

iv. Droits à l'appréciation d'actions (SARs) (réglés en trésorerie)

Le fait qu'un employé soit obligé d'épargner dans le but d'acheter des actions dans le cadre du plan d'achat d'actions est une condition accessoire à l'acquisition des droits. Cet aspect a été pris en compte dans la juste valeur à la date d'attribution en appliquant une décote à l'évaluation obtenue à partir du modèle de Monte-Carlo. La décote a été déterminée en estimant la probabilité que le salarié cesse d'épargner, sur la base du comportement historique des salariés.

Au 1er janvier 2019, le Groupe a attribué 300 000 droits à l'appréciation d'actions (SARs) à des membres du personnel, qui leur donnent droit à un paiement en numéraire après trois ans de service. Les SARs expirent à la fin d'une période de cinq ans à compter de la date d'attribution. Le montant du paiement est basé sur l'augmentation du prix de l'action de la Société entre la date d'attribution et la date d'exercice des droits.

[IFRS 2.47(a)(i)]

La juste valeur des SARs à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes. La juste valeur du passif, classé en avantages du personnel, est retraitée à chaque date de clôture et à la date du règlement.

b. Évaluation des justes valeurs à la date d'attribution

[IFRS 2.52]

Les données suivantes ont été utilisées pour l'évaluation des justes valeurs des plans fondés sur des actions à la date d'attribution :

[IFRS 2.47(a)]

	Plan d'options				
	Principaux dirigeants (voir (a)(i))	Cadres supérieurs (voir (a)(i))	Droits de remplacement (voir (a)(ii))	Plans d'achat d'actions (voir (a)(iii))	SARs (voir (a)(iv))
Juste valeur en date d'attribution	3,54 €	3,14€	3,81€	4,02€	2,82€
Prix de l'action en date d'attribution	10,10€	10,10€	10,30€	10,10€	10,10€
Prix d'exercice de l'option	10,10€	10,10€	10,30€	8,08€	10,10€
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	40,1 %	40,1 %	42,4 %	43,3%	43,3%
Durée de vie de l'option (moyenne pondérée attendue)	8,6 ans	5,4 ans	5,9 ans	3,0 ans	4,0 ans
Dividendes attendus	3,2%	3,2%	3,2%	n.a.	3,2%
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat)	3,9%	3,8%	3,9%	3,9%	4,4%

La volatilité attendue est estimée en prenant en compte la volatilité historique moyenne de l'action.

10. Avantages du personnel^a

IAS 34.15, 16A(d)

À la suite de la modification d'un régime de retraite pour un certain nombre de salariés en [France], l'engagement du Groupe au titre des régimes à prestations définies a diminué de 100 K€ au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019 (30 juin 2018 : aucune variation). Un coût des services passés négatif de 100 K€ suite à la modification d'avantages est comptabilisé en « charges administratives » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global au 30 juin 2019.

IAS 19.99, BC59, 34.B9, Insights 5.9.150

^a Determining whether there is a need to remeasure the net defined benefit liability (asset) for interim reporting purposes requires judgement and depends on the potential materiality of the remeasurements. However, an updated measurement of plan assets and obligations is required when a plan amendment, curtailment or settlement is recognised. In addition, significant market fluctuations may trigger the need for an updated actuarial valuation to remeasure the net defined benefit liability (asset). The Group has remeasured the net defined benefit liability during the interim reporting period due to a plan amendment, and has provided relevant disclosure. The appropriate level of disclosure for an interim reporting period may vary depending on the materiality.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.15

11. Charge d'impôt sur le résultat^a

IAS 34.30(c)

A. Charge d'impôt sur le résultat pour la période

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée est déterminée sur la base du résultat avant impôt de la période intermédiaire, multiplié par la meilleure estimation faite par la Direction du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice. Ce taux est ajusté pour tenir compte de l'impact fiscal de certains éléments comptabilisés en totalité au cours de la période intermédiaire. Par conséquent, le taux d'impôt effectif figurant dans les états financiers intermédiaires peut différer de l'estimation faite par la Direction du taux d'impôt effectif dans les états financiers annuels.

Pour la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2019, le taux d'impôt effectif du Groupe pour les activités poursuivies s'élève à 28% (pour la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2018 : 23%). L'évolution du taux d'impôt effectif est liée essentiellement aux facteurs suivants :

- Un avantage fiscal accordé les années précédentes en [pays] a été supprimé au cours du 2ème semestre 2018 et ne devrait pas être rétabli dans le futur.
- Le 31 mars 2019, Papyrus, ancienne entreprise associée du Groupe, est devenue une filiale (voir la note 21). Le résultat net de Papyrus était présenté comme « net d'impôt » selon la méthode de la mise en équivalence, alors que l'entreprise exerce son activité dans une juridiction dont le taux d'impôt est plus élevé. Cet effet a été pris en compte dans la détermination du taux d'impôt annuel moyen pondéré pour la totalité de l'exercice.
- En avril 2019, le taux d'impôt en [pays], où le Groupe génère la moitié de son bénéfice imposable, a augmenté de 3 %. Le nouveau taux s'applique au bénéfice imposable réalisé après le 1er mai 2017.
- Au cours du semestre, des ajustements des prix de transfert avec la filiale [nom de la filiale] ont conduit à une augmentation de la charge d'impôt compte tenu des taux d'impôt différents existant entre [nom de la filiale] et le Groupe. Le Groupe a comptabilisé cette dette au cours de la période.
- Des ajustements relatifs aux déclarations fiscales des exercices précédents ont été comptabilisés pour leur totalité au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019. Ces charges sont liées aux redressements effectués par les autorités fiscales lors de l'examen des déclarations fiscales produites pour les années d'imposition non prescrites dans certaines juridictions.

B. Conséquences fiscales de la notification par le Royaume-Uni de son intention de quitter l'UE

Comme évoqué à la note 3(A), de grandes incertitudes règnent encore quant à la durée pendant laquelle les lois communautaires continueront de s'appliquer au Royaume-Uni et quelles lois seront applicables une fois celui-ci sorti de l'UE. Les négociations entre les deux parties pourraient entraîner un changement de régime fiscal pour le Royaume-Uni, ce qui pourrait avoir des conséquences pour le Groupe. À ce stade, toutefois, le degré d'incertitude est tel qu'il est impossible de déterminer si, comment et quand ce régime fiscal évoluera.

Le Groupe possède en Allemagne une entreprise associée dont il ne contrôle pas le calendrier de distribution de ses résultats. La directive européenne concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents stipulant qu'aucun impôt n'est dû sur les bénéfices distribués par des filiales à la société mère au sein de l'UE, aucun impôt différé n'a été prévu au titre de la part du Groupe dans les 150 K€ de résultats non distribués de cette entité. Si les sommes distribuées devenaient imposables en conséquence de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, un passif d'impôt différé serait alors comptabilisé.

IAS 34.15

- Although it is not explicitly required by IAS 34, this is an example of events and transactions for which disclosures are provided because the events and transactions are significant to an understanding of the current interim reporting period.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

12. Supprimé

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

13. Stocks

IAS 34.15B(a)

a. Dépréciation des stocks^a

Au cours des six mois prenant fin au 30 juin 2019, le Groupe a déprécié ses stocks de produits finis à hauteur de 258 K€ en raison d'une réaction chimique qui les avait rendus obsolètes. Cette dépréciation est comptabilisée en « coût des ventes » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.^b Aucune dépréciation de stock n'avait été comptabilisée au cours de la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2018.

b. Transfert d'actifs biologiques^a

Au cours des six mois prenant fin au 30 juin 2019, a été transféré vers les stocks du bois coupé d'une valeur de 1 131 K€ (2018 : 985 K€).

[IFRS 15.B25]

c. Droit de récupérer des biens retournés^a

Les stocks au 30 juin 2019 intègrent un droit de récupérer des biens retournés à hauteur de 572 K€ (2018 : 478 K€). Cette évaluation a été faite sur la base de l'ancienne valeur comptable des stocks vendus, retraitée des charges qui pourraient être entraînées par la récupération de ces stocks.

14. Groupe détenu en vue de la vente^b

IAS 34.16A(i),
[IFRS 5.38, 41]

En juin 2019, la direction s'est engagée dans un plan de cession partielle d'une usine de fabrication rattachée au secteur des Papiers non recyclés. En conséquence, une partie de cet outil de production est présentée en tant que groupe détenu en vue de la vente. Un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé et la vente est attendue pour le mois d'avril 2020.

Au 30 juin 2019, le groupe d'actifs détenus en vue de la vente se compose d'actifs pour 12 891 K€ et de dettes pour 3 650 K€ :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	
Immobilisations corporelles	15	8 756
Stocks		2 750
Créances clients et autres débiteurs		1 385
Créances fournisseurs et autres créditeurs		(3 650)
		9 241

IAS 34.15B(b)

Une perte de valeur de 25 K€ a été comptabilisée en « autres charges » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global, ramenant la valeur comptable du groupe détenu en vue de la vente à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.^a

IAS 34.15B

^a This is an example of events and transactions for which, if they are significant, disclosures are required by IAS 34.

Insights 3.8.400.70

^b In our view, for an entity that presents an analysis of expenses by function in the statement of profit or loss and OCI, the write-down of inventories to net realisable value and any reversals should be included in 'cost of sales'.

IAS 34.16A(i)

^c An entity discloses the effects of changes in its composition during an interim reporting period. Although it is not specifically required by IAS 34, the Group has disclosed details of non-current assets and non-current liabilities held for sale that would be required in its annual financial statements. The appropriate level of disclosure may vary depending on the significance of the non-current assets and non-current liabilities held for sale. For example disclosures for the distribution of non-cash assets to owners, see Appendix IV to our [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures](#) (September 2018).

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

15. Immobilisations corporelles

IAS 34.15B(d)

A. Acquisitions et cessions

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 12 156 K€ (30 juin 2018 : 2 315 K€). Ce montant est calculé hors capitalisation des coûts d'emprunt, mais comprend les immobilisations corporelles acquises dans un regroupement d'entreprises (voir la note 21) pour un montant de 1 955 K€ (30 juin 2018 : néant). En outre, le Groupe a acquis une parcelle de terrain en vue d'y construire une nouvelle usine. Le coût d'acquisition s'est élevé à 1 100 K€. Le Groupe a commencé la construction de l'usine ; les dépenses engagées cumulées à la date de clôture s'élèvent à 682 K€.

Au cours des six mois prenant fin au 30 juin 2019, le Groupe a conclu un nouveau contrat de location d'équipements de production, d'une durée de dix ans, en vertu duquel il s'acquittera de paiements fixes et de sommes variables supplémentaires conditionnées à l'utilisation de l'actif pendant la durée du contrat. À la date de commencement de ce dernier, le Groupe a comptabilisé 200 K€ d'actif « droit d'utilisation » et de passif de loyers.

Des actifs d'une valeur nette comptable de 7 986 K€ ont été cédés dans le cadre de l'abandon d'activité (voir la note 7). D'autres actifs d'une valeur nette comptable de 1 151 K€ ont été cédés au cours de la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2019 (30 juin 2018 : 381 K€) et ont donné lieu à la comptabilisation d'une plus-value de cession de 26 K€ (30 juin 2018 : plus-value de 25 K€) comptabilisée en « autres produits » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global. Des actifs d'une valeur nette comptable de 8 756 K€ ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente (voir la note 14) (30 juin 2018 : néant).

IAS 34.15B(b), 16A(d)

B. Reprise de perte de valeur liée à un nouveau produit^a

IAS 36.130(a)–(d)

En 2018, des mesures de restrictions réglementaires concernant la fabrication d'un nouveau produit du secteur opérationnel « Papiers standard », ont conduit le Groupe à évaluer la valeur recouvrable de la ligne de production correspondante.

Celle-ci se rapporte à un nouveau produit d'avant-garde qui devait être disponible à la vente en 2019. Cependant, en 2018, une inspection réglementaire a démontré que le produit ne répondait pas à certaines normes environnementales, ce qui nécessite des changements significatifs dans les procédés de fabrication. En conséquence, la mise en production a été différée et la date du lancement du produit a été reportée.

IAS 36.130(e)

En 2018, la direction a donc estimé le montant recouvrable au titre de l'UGT (la ligne de production). Cette valeur recouvrable a été estimée à partir de la valeur d'usage de la ligne de production, en supposant que celle-ci serait entrée en service en août 2018. Sur la base de l'évaluation réalisée à cette date, la valeur comptable de la ligne de production s'est avérée supérieure à sa valeur recouvrable s'élevant à 1 083 K€. En conséquence, une perte de valeur de 1 408 K€ a été comptabilisée à la clôture du 31 décembre 2018, soit 1 123 K€ sur les immobilisations corporelles et 285 K€ se rapportant aux coûts de développement immobilisés (voir la note 16).

IAS 36.130(a)–(e)

Au cours du 1er semestre 2019, en raison de changements dans ses prévisions, le Groupe a réexaminé ses estimations, ce qui l'a conduit à reprendre une partie de la perte de valeur initialement comptabilisée. La valeur recouvrable a été estimée à 1 576 K€. Le Groupe a par conséquent repris à hauteur de 493 K€ la perte de valeur initialement comptabilisée, dont 393 K€ relatifs à des immobilisations corporelles et 100 K€ aux coûts de développement immobilisés.

IAS 34.15B(b), 15C, 16A(d), B35–B36

IAS 34 requires disclosure of the nature and amount of changes in estimates. In addition, impairment losses and reversals of impairment losses are examples of events and transactions for which, if they are significant, disclosures are required by IAS 34. Although it is not specifically required by IAS 34, the Group has disclosed information that would be required by IAS 36 *Impairment of Assets* in annual financial statements in respect of the indicator-based impairment testing carried out during the interim reporting period. Furthermore, the Group has disclosed the key assumptions used (discount rate and terminal growth rate) to determine the recoverable amount of assets and CGUs, although disclosures beyond the discount rate are required by IAS 36 only for CGUs containing goodwill or indefinite-lived intangible assets. The appropriate level of disclosure for an interim reporting period may vary depending on the circumstances of the entity.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

15. Immobilisations corporelles (suite)

IAS 34.15B(b), 16A(d)

b. Reprise de perte de valeur liée à un nouveau produit (suite)

[IAS 36.126(a)–(b)]

La perte de valeur et la reprise ultérieure sont comptabilisées en « coût des ventes » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.^a

[IAS 36.130(g)]

L'estimation de la valeur d'utilité a été effectuée en retenant un taux d'actualisation avant impôt de 10,5 % (2018 : 9,8 %) et un taux de croissance pour déterminer la valeur terminale de 3 % à partir de 2025 (2018 : 3 % à partir de 2024).

c. Transfert en immeuble de placement^b

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019, un immeuble d'une valeur comptable de 600 K€ a été transféré en immeuble de placement, dans la mesure où le bâtiment n'était plus utilisé par le Groupe et qu'il a donc été décidé qu'il serait loué à un tiers. Avant ce transfert, le Groupe avait réévalué l'immeuble à la juste valeur et comptabilisé un profit de 200 K€ en autres éléments du résultat global.

IAS 34.15B(e)

d. Engagements d'investissements

Au cours des six mois prenant fin au 30 juin 2019, le Groupe a signé un contrat d'acquisition d'immobilisations corporelles au prix de 1 465 K€ (six mois prenant fin au 30 juin 2018 et exercice clos le 31 décembre 2018 : néant). La livraison est prévue pour mars 2020.

16. Immobilisations incorporelles et goodwill

a. Reprise de perte de valeur liée à un nouveau produit

IAS 34.15B(b), 16A(d),
[IAS 36.126(a)–(b)]

Comme indiqué en note 15, le Groupe a comptabilisé à la clôture 2018 une perte de valeur de 285 K€ sur des coûts de développement immobilisés concernant une ligne de production. Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019, un montant de 100 K€ a été repris.

b. Perte de valeur liée à la production de bois

IAS 34.15B(b), 16A(d)

À la suite d'une perte constatée au 30 juin 2019 au niveau du secteur opérationnel « Production de bois » (voir la note 5), le Groupe a évalué la valeur recouvrable de l'UGT correspondant au secteur opérationnel.

[IAS 36.130(e)]

La valeur comptable de l'UGT étant supérieure à sa valeur recouvrable estimée à 3 654 K€, une perte de valeur de 116 K€ a été comptabilisée (30 juin 2018 : néant). La perte de valeur a été intégralement affectée au goodwill, réduisant le goodwill inclus dans le secteur opérationnel « Production de bois » à 960 K€. Elle a été comptabilisée en « autres charges » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

[IAS 36.134(c)]

La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité en recourant aux services d'experts indépendants.

IAS 36.126,
Insights 3.10.410.20–30

^a If an entity classifies expenses based on their function, then any loss is allocated to the appropriate function. In our view, in the rare case that an impairment loss cannot be allocated to a function, it should be included in 'other expenses' as a separate line item if it is significant – e.g. impairment of goodwill – with additional information given in a note. In our view, an impairment loss that is recognised in published interim financial statements should be presented in the same line item as in the annual financial statements, even if the asset is subsequently sold and the gain or loss on disposal is included in a line item that is different from impairment losses in the annual financial statements.

IAS 34.15B

^b This is an example of events and transactions for which, if they are significant, disclosures are required by IAS 34.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

16. Immobilisations incorporelles et goodwill (suite)**b. Perte de valeur liée à la production de bois (suite)**[IAS 1.125, 36.134(d),
134(f)]

La valeur d'utilité a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs de l'utilisation continue de l'UGT. Les modalités de détermination de la valeur d'utilité au 30 juin 2019 sont similaires à celles qui avaient été retenues pour le test du 31 décembre 2018 et reposent sur les hypothèses clés suivantes :

- Un taux d'actualisation avant impôt de 9,6% (2018 : 10.0%) a été appliqué, sur la base du taux d'intérêt des emprunts souverains à dix ans émis par l'État du marché correspondant et dans la même monnaie que les flux de trésorerie, ajusté d'une prime de risque qui reflète à la fois le risque supplémentaire associé au marché de manière générale, et le risque systématique de l'UGT concernée.
- Cinq années de flux de trésorerie sont incluses dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Un taux de croissance à long terme à l'infini de 1.8% à partir de 2025 (2018: 2.0% à partir de 2024) a été fixé comme le plus bas du taux de croissance nominale du produit intérieur brut (PIB) des pays dans lesquels opère l'UGT et du taux de croissance composé annuel de l'EBITDA estimé par la direction.
- Un taux de croissance moyen annuel de l'EBITDA inscrit au budget de 8,0% pour les cinq prochaines années (2018: 9.0%) a été appliqué, sur la base des prévisions de résultats futurs, en tenant compte de l'expérience passée, après ajustement au titre de la croissance attendue du chiffre d'affaires. La croissance des produits est basée sur les taux de croissance moyens réalisés durant les cinq exercices précédents ainsi que sur la croissance estimée du volume de vente et des prix pour les cinq exercices à venir. La hausse des prix a été estimée à un niveau constant supérieur à celui de l'inflation pour les cinq prochaines années, en ligne avec les informations obtenues de courtiers externes qui publient des analyses statistiques des tendances du marché à long terme.

À la suite de la comptabilisation de la perte de valeur de l'UGT « Production de bois » du Groupe, la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable. En conséquence, toute modification défavorable d'une hypothèse clé pourrait conduire à constater des pertes de valeur complémentaires.

Les autres UGT n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation car il n'y avait pas d'indicateur de perte de valeur au cours de la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2019.

IFRS 3.B67(d),
IAS 34.16A(i)**c. Rapprochement des valeurs comptables du goodwill**

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	30 juin 2019
Coût		
Solde au 1 janvier 2019		3 545
Acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises	<i>21</i>	541
Solde au 30 juin 2019		4 086
Pertes de valeurs		
Solde au 1 janvier 2019		138
Perte de valeur		116
Solde au 30 juin 2019		254
Valeurs comptables		
Solde au 1 janvier 2019		3 407
Solde au 30 juin 2019		3 832

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

17. Capital et réserves**a. Émission d'actions ordinaires**

IAS 34.16A(e)

En avril 2019, la Société a émis 130 000 actions ordinaires au prix unitaire de 11,92 € (2018 : néant).

De plus, 5 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice d'options attribuées aux principaux dirigeants dans le cadre du programme d'options sur actions de 2015 et dont les droits sont acquis (2018 : néant). Le prix moyen d'exercice des options a été de 10 € par option.

Par ailleurs, 8 000 actions ordinaires ont été émises lors de l'acquisition de Papyrus (voir la note 21). Toutes les actions ordinaires ont été émises avec une valeur nominale de 3 €.

b. Dividendes

IAS 34.16A(f)

Les dividendes suivants ont été décidés et versés par la Société :

En milliers d'euros	Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
	2019	2018
25,97 centimes par action ordinaire éligible (2018 : 4,28 centimes)	805	86
25,03 centimes par action préférentielle non remboursable (2018 : 25,03 centimes)	438	438
	1 243	524

18. Emprunts et dettes financières^a

IAS 34.16A(e)

En milliers d'euros	Note	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au 1 janvier 2019						25 939
Emprunts émis						
Obligations convertibles	(a)	EUR	3,00%	2020	5 000	4 596
Actions préférentielles remboursables	(b)	EUR	4,40 % *	2023	2 000	1 939
Hypothèse de prêt bancaire non garanti	21	USD	3,80%	2018	510	500
Passifs de loyers	15	EUR	6,20%	2029	282	200
Emprunts remboursés						
Prêt accordé par des entreprises associées		EUR	4,80%	-	(1 000)	(1 000)
Prêt bancaire garanti		GBP	LIBOR + 1 %	-	(3 694)	(3 694)
Prêts bancaires non garantis		EUR	5,5%	-	(117)	(117)
Passifs de loyers		EUR	6,5 - 7,0 %	-	(254)	(254)
Autres mouvements						
					-	105
Solde au 30 juin 2019						28 214

* Taux de dividendes pour les actions préférentielles remboursables.

a. Obligations convertibles

En milliers d'euros

Produits de l'émission des obligations convertibles (1 250 000 obligations à 4 €)	5 000
Coûts de transaction	(250)
Produits nets	4 750
Montant comptabilisé en capitaux propres (net des coûts de transaction de 9 K€)	(163)
Intérêts capitalisés	9
Valeur comptable du passif au 30 juin 2019	4 596

IAS 34.16A(e)

Although IAS 34 only requires the disclosure of issues and repayments of debt securities, the Group has provided additional disclosure by reconciling the opening and closing balance of total loans and borrowings. The appropriate level of disclosure for an interim reporting period may vary depending on the significance of these transactions.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

18. Emprunts et dettes financières (suite)

a. Obligations convertibles (suite)

Les obligations sont convertibles en 250 000 actions ordinaires du Groupe en mai 2022, sur option du porteur, ce qui correspond à un ratio de conversion d'une action pour cinq obligations convertibles ; les obligations non converties sont remboursables à la demande.

b. Actions préférentielles remboursables

En milliers d'euros

Produits de l'émission des actions préférentielles remboursables	2 000
Coûts de transaction	(61)
Valeur comptable au 30 juin 2019	1 939

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019, 1 000 000 actions préférentielles remboursables ont été émises et entièrement libérées au nominal de 2 € par action (2018 : néant). Aucun droit de vote n'est attaché aux actions préférentielles remboursables. Les porteurs des actions préférentielles n'ont droit aux actifs résiduels qu'à hauteur de la valeur nominale de leurs actions.

Ces actions sont obligatoirement remboursables au nominal le 31 mai 2025. Le Groupe doit payer aux porteurs d'actions préférentielles remboursables des dividendes annuels de 4,4 % du montant nominal le 31 mai de chaque année jusqu'à l'échéance.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

19. Provisions

A. Restructuration

IAS 34.15B(c)

Une provision de 600 K€ a été constituée au cours de l'exercice 2018 suite à l'engagement du Groupe dans un plan de restructuration de la division de production et de distribution de papier de Paper Pabus Co., en raison d'une baisse de la demande liée à des circonstances économiques détériorées. La restructuration s'est achevée au cours du 1er semestre 2019 pour un coût de 500 K€. La provision non utilisée de 100 K€ a été reprise avec pour contrepartie le « coût des ventes » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

b. Remise en état des sites

i. Roumanie

IAS 34.16A(c)

Selon la législation roumaine, la filiale du Groupe en Roumanie doit remettre en état un terrain contaminé avant la fin de l'année 2021. Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019, le Groupe a constitué une provision de 500 K€ pour faire face à ses obligations.

En raison de l'échéance lointaine de ce passif, la principale incertitude relative au montant à comptabiliser en provision concerne les coûts qui seront supportés. En particulier, le Groupe a retenu comme hypothèse que le site serait décontaminé en utilisant la technologie et les matériaux disponibles actuellement. La provision a été calculée en utilisant un taux d'actualisation de 5,9 % qui représente le taux sans risque en Roumanie. La décontamination devrait avancer progressivement au cours des deux à trois prochaines années.

ii. Acquisition de Papyrus

À l'occasion de l'acquisition de Papyrus, le Groupe a comptabilisé des provisions environnementales pour 150 K€, calculées sur une base provisoire (voir la note 21).

c. Droits ou taxes

IAS 34.16A(c)

Le groupe a comptabilisé pour sa totalité le passif lié aux taxes environnementales à la fin de l'exercice fiscal (31 mars), date à laquelle survient le fait générateur tel que défini par la législation applicable. Au 30 juin 2019, aucun passif lié aux taxes environnementales n'a été comptabilisé. Le groupe a ainsi enregistré une charge administrative de 30 K€, correspondant aux droits et taxes de l'exercice fiscal clos au 31 mars 2019, en résultat net de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019 (2018 : 30 K€).

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

20. Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques

A. Classifications comptables et justes valeurs^{a, b}IFRS 7.8, 25–26, 29–30,
13.93(a)–(b), 94, 97, 99,
IAS 34.16A(i)

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comprend pas d'information quant à la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. Il n'est pas non plus nécessaire de présenter la juste valeur des passifs de loyers pour l'exercice courant.

Les dettes clients et autres débiteurs ainsi que les créances fournisseurs et autres créanciers désignés comme actifs détenus en vue de la vente ne figurent pas dans le tableau ci-dessous (voir la note 14). Leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

30 juin 2019 En milliers d'euros	Valeur comptable			Valeur comptable			Juste valeur			Total	
	Juste valeur – instruments de couverture	Obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat – autres	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instruments de dette	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instruments de capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Autres passifs financiers	Valeur comptable totale	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur											
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture	116	-	-	-	-	-	116	-	116	-	116
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	227	-	-	-	-	-	227	-	227	-	227
Autres contrats de change à terme	-	86	-	-	-	-	86	-	86	-	86
Instruments de dette souveraine	-	213	-	-	-	-	213	13	200	-	213
Instruments de dette d'entreprise	-	-	118	-	-	-	118	48	70	-	118
Instruments de capitaux	-	251	-	710	-	-	961	961	-	-	961
	343	550	118	710	-	-	1 721				
Actifs financiers non évalués à la juste valeur											
Créances clients et autres débiteurs	-	-	-	-	20 379	-	20 379				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	2 355	-	2 355				
Instruments de dette d'entreprise	-	-	-	-	2 557	-	2 557	2 561	-	-	2 561
	-	-	-	-	25 291	-	25 291				
Passifs financiers évalués à la juste valeur											
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(20)	-	-	-	-	-	(20)	-	(20)	-	(20)
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	(8)	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)	-	(8)
Contrepartie éventuelle	-	(232)	-	-	-	-	(232)	-	-	(232)	(232)
	(28)	(232)	-	-	-	-	(260)				
Passifs financiers non évalués à la juste valeur											
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(120)	(120)				
Prêts bancaires garantis	-	-	-	-	-	(7 589)	(7 589)	-	(8 325)	-	(8 325)
Prêts bancaires non garantis	-	-	-	-	-	(501)	(501)	-	(505)	-	(505)
Obligations émises non garanties	-	-	-	-	-	(9 012)	(9 012)	-	(9 675)	-	(9 675)
Obligations convertibles – composante dette	-	-	-	-	-	(4 596)	(4 596)	-	(4 671)	-	(4 671)
Actions préférentielles remboursables	-	-	-	-	-	(1 939)	(1 939)	-	(1 936)	-	(1 936)
Dividendes payables sur actions remboursables	-	-	-	-	-	(20)	(20)	-	(51)	-	(51)
Dettes fournisseurs*	-	-	-	-	-	(20 218)	(20 218)				
						(46 995)	(46 995)				

* Les dettes aux autres créanciers qui ne constituent pas des passifs financiers (passifs au titre d'un remboursement futur comptabilisés selon IFRS 15 – 883 K€) ne sont pas inclus ici.

IFRS 7.8, 29

a. The Group has disclosed the fair value of each class of financial assets and financial liabilities in a way that permits the information to be compared with the carrying amounts. In addition, it has reconciled the assets and liabilities to the different categories of financial instruments as defined in IFRS 9. This presentation method is optional and different presentation methods may be desirable, depending on circumstances. The Group has not disclosed the fair values for financial instruments such as short-term trade receivables and payables, because their carrying amounts are a reasonable approximation of fair value.

IFRS 7.B1–B3

b. The Group has grouped its financial instruments into 'classes'. Although IFRS 7 does not define 'classes', as a minimum instruments measured at amortised cost should be distinguished from instruments measured at fair value.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

20. Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques (suite)**A. Classes comptables et justes valeurs (suite)**

31 décembre 2018* En milliers d'euros	Valeur comptable			Valeur comptable				Juste valeur			Total
	Juste valeur – instruments de couverture	Obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat – autres	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instruments de dette	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instruments de capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Autres passifs financiers	Valeur comptable totale	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur											
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture	131	-	-	-	-	-	131	-	131	-	131
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	375	-	-	-	-	-	375	-	375	-	375
Autres contrats de change à terme	-	89	-	-	-	-	89	-	89	-	89
Instruments de dette souveraine	-	568	-	-	-	-	568	68	500	-	568
Instruments de dette d'entreprise	-	-	373	-	-	-	373	72	301	-	373
Instruments de capitaux	-	254	-	511	-	-	765	540	-	225	765
	506	911	373	511	-	-	2 301				
Actifs financiers non évalués à la juste valeur											
Dettes clients et autres débiteurs	-	-	-	-	19 824	-	19 824				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	1 850	-	1 850				
Instruments de dette d'entreprise	-	-	-	-	2 256	-	2 256	2 259	-	-	2 259
	-	-	-	-	23 930	-	23 930				
Passifs financiers évalués à la juste valeur											
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(5)	-	-	-	-	-	(5)	-	(5)	-	(5)
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	(7)	-	-	-	-	-	(7)	-	(7)	-	(7)
	(12)	-	-	-	-	-	(12)				
Passifs financiers non évalués à la juste valeur											
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(282)	(282)				
Prêts bancaires garantis	-	-	-	-	-	(11 093)	(11 093)	-	(12 861)	-	(12 861)
Prêts bancaires non garantis	-	-	-	-	-	(117)	(117)	-	(115)	-	(115)
Obligations émises non garanties	-	-	-	-	-	(9 200)	(9 200)	-	(9 381)	-	(9 381)
Prêt accordé par des entreprises associées	-	-	-	-	-	(1 000)	(1 000)	-	(997)	-	(997)
Passifs relatifs aux contrats de location-financement	-	-	-	-	-	(2 182)	(2 182)	-	(2 163)	-	(2 163)
Dettes fournisseurs**	-	-	-	-	-	(23 453)	(23 453)				
	-	-	-	-	-	(47 327)	(47 327)				

* Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019. Compte tenu de la méthode de transition choisie, les informations comparatives ne sont pas retraitées. Voir la note 4.

** Les autres créiteurs qui ne constituent pas des passifs financiers (passifs au titre d'un remboursement futur comptabilisés selon IFRS 15 – 1 128 K€) ne sont pas inclus ici.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

20. Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques (suite)**B. Évaluation des justes valeurs****i. Techniques d'évaluation et données non observables clés**

Les tableaux suivants recensent les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière, et les données non observables clés utilisées. Les processus d'évaluation correspondants appliqués par le Groupe sont présentés à la [note 3](#).

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Type	Technique d'évaluation	Données non observables significatives	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrepartie éventuelle	<i>Flux de trésorerie actualisés</i> : La méthode d'évaluation correspond à la valeur actualisée des paiements attendus, à un taux d'actualisation ajusté du risque.	<ul style="list-style-type: none"> – Flux de trésorerie attendus (30 juin 2019 : 318 à 388 K€). – Taux d'actualisation ajusté du risque (30 juin 2019 : 15%, 31 décembre 2018 : N/A). 	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si : <ul style="list-style-type: none"> – les flux de trésorerie attendus étaient supérieurs (inférieurs) ; ou – le taux d'actualisation ajusté du risque était moins élevé (plus élevé).
Instruments de capitaux	<i>Technique des comparables de marché</i> : La méthode d'évaluation s'appuie sur les multiples obtenus à partir des prix cotés d'entreprises comparables à l'entité, ajustés pour tenir compte de l'effet d'inaccessibilité des titres de capitaux propres, et sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA attendus de l'entité. L'estimation est ajustée de la dette nette de l'entité.	<ul style="list-style-type: none"> – Multiple ajusté (30 juin 2019 : N/A*, 31 décembre 2018 : 4 à 7). 	<ul style="list-style-type: none"> – La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si : le multiple ajusté était plus élevé (moins élevé).
Instruments de dette d'entreprise	<i>Technique des comparables de marché / flux de trésorerie actualisés</i> : La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix cotés actuels ou récents de titres similaires sur des marchés non actifs et (ii) de la valeur actuelle nette, calculée au moyen de taux d'actualisation dérivés des rendements cotés de titres présentant des échéances et des notations de crédit similaires qui se négocient sur des marchés actifs, ajustée pour tenir compte d'un facteur d'illiquidité.	Non applicable.	Non applicable.

* Voir la [note 20\(B\)\(ii\)](#).

IFRS 13.91(a), 92, 93(d), (h)(i), 99, IAS 34.16A(j)

IFRS 3.B67(b)(iii)

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

20. Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques (suite)**B. Évaluation des justes valeurs (suite)****i. Techniques d'évaluation et données non observables clés (suite)**

Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Type	Technique d'évaluation	Données non observables significatives	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	<i>Fixation des prix à terme</i> : La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement / courbes de taux de crédit de contrats de grande qualité dans les différentes devises.	Non applicable.	Non applicable.
Swaps de taux d'intérêt	<i>Modèles de swaps</i> : La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les estimations des flux de trésorerie futurs à taux variable sont basées sur les taux de swaps cotés, les prix des contrats « futurs » et les taux d'emprunts interbancaires. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au moyen d'une courbe des taux élaborée à partir de sources similaires et qui reflète le taux interbancaire de référence utilisé par les intervenants du marché lors de la fixation des prix des swaps de taux d'intérêt. L'estimation de la juste valeur est soumise à un ajustement au titre du risque de crédit reflétant celui du Groupe et de la contrepartie, calculé selon des primes dérivées de swaps sur risque de crédit ou de prix d'obligations.	Non applicable.	Non applicable.

ii. Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au 30 juin 2019, des instruments de dette d'entreprises comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'une valeur comptable de 48 K€, et dont les cours officiels n'étaient plus régulièrement disponibles, ont été transférés du niveau 1 vers le niveau 2. Pour déterminer la juste valeur de ces instruments de dette, la Direction a utilisé une technique d'évaluation dans laquelle toutes les données d'entrées significatives étaient basées sur des données de marché observables. Il n'y a pas eu de transfert en provenance du niveau 2 vers le niveau 1 au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019 et aucun transfert dans un sens ou dans l'autre au cours de la période de six mois prenant fin au vendredi 30 juin 2018.

IFRS 13.91(a), 92, 93(d), (h)(i), 99, IAS 34.16A(j)

IFRS 13.93(c), IAS 34.15B(k), 16A(j)

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

20. Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques (suite)**B. Évaluation des justes valeurs (suite)****iii. Justes valeurs de niveau 3****Rapprochement des justes valeurs de niveau 3**

Le tableau suivant rapproche les soldes d'ouverture et les soldes de clôture pour les justes valeurs de niveau 3.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – Instruments de capitaux	Contrepartie éventuelle
Solde au 1 janvier 2018		-	-
Profit inclus dans les autres éléments du résultat global			
– Variation nette de la juste valeur (non réalisée)		6	-
Acquisitions		212	-
Solde au 30 juin 2018		218	-
Solde au 1 janvier 2019		225	-
Issues d'un regroupement d'entreprises	21	-	(250)
Profit inclus dans les charges financières			
– Variation nette de la juste valeur (non réalisée)		-	18
Profit inclus dans les autres éléments du résultat global			
– Variation nette de la juste valeur (non réalisée)		18	-
Transferts hors du niveau 3 (voir <i>infra</i>)		(243)	-
Solde au 30 juin 2019		-	(232)

Transfert hors du niveau 3

Le Groupe détient un placement d'une valeur de 243 K€ (au 30 juin 2019) dans des actions de MSE Limited, dont la juste valeur avait été qualifiée de niveau 3 au 31 décembre 2018 (pour en savoir plus sur les méthodes de valorisation, voir (i) *supra*). En effet, ces titres n'étaient pas cotés sur un marché boursier et l'on ne disposait pas de données récentes observables sur les transactions les concernant dans des conditions habituelles de marché.

Au cours de la période, les actions de MSE Limited ont été introduites en Bourse et sont actuellement activement négociées sur un marché. Comme ces actions ont à présent un cours coté publié sur un marché actif, l'évaluation de la juste valeur est transférée du niveau 3 au niveau 1 au 30 juin 2019.

Analyse de sensibilité

Concernant la juste valeur de la contrepartie éventuelle, des changements raisonnablement possibles au 30 juin 2019 portant sur l'une des données non observables ci-après, les autres données demeurant constantes, auraient les effets suivants.

Contrepartie éventuelle

<i>Impact en milliers d'euros</i>	Résultat	
	Augmentation	Diminution
30 juin 2019		
Flux de trésorerie attendus (variation de 10 %)	(23)	23
Taux d'actualisation ajusté du risque (variation de 1 %, soit 100 pb)	6	(6)

IFRS 13.93(h)(ii)

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

20. Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques (suite)**c. Concentration du risque de crédit^a**

La stratégie du Groupe consistant à accroître la part de son chiffre d'affaires provenant de grossistes a entraîné une augmentation de l'en-cours des créances clients, puisque ces derniers bénéficient de conditions de crédit plus favorables que les autres clients. Au 30 juin 2019, les grossistes représentaient 16 837 K€, soit environ 72 % des créances clients (31 décembre 2018 : 12 487 K€, environ 60 %).

[IFRS 7.35H]

La variation de la provision pour correction de valeur des créances clients et actifs sur contrats au cours de la période était la suivante.

En milliers d'euros

Solde au 31 décembre 2018	214
Montants extournés	(84)
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes	190
Solde au 30 juin 2019	320

L'augmentation de la correction de valeur pour pertes procède principalement de l'augmentation totale des valeurs comptables brutes des créances clients et des actifs sur contrats. La hausse de la proportion de grossistes et la valeur comptable brute accrue des créances en souffrance de plus de 90 jours dues par les autres clients ont contribué à l'augmentation de la correction de valeur pour pertes. La méthode de calcul des pertes de crédit attendues est la même que celle décrite dans les derniers états financiers annuels.

D. Correction de valeur des instruments de dette

IAS 34.15B(b)

[IAS 1.82(ba)]

Au cours des six mois clos au 30 juin 2019, le Groupe a comptabilisé une charge pour correction de valeur de 30 K€ relative à des actifs financiers (instruments de dette) évalués au coût amorti (six mois prenant fin au 30 juin 2018 : 8 K€). La perte de valeur est incluse dans les « frais financiers » du compte de résultat et des autres éléments du résultat global consolidé résumé.

IAS 34.15-15C

- a.** Although it is not specifically required by IAS 34, the Group has disclosed information that is relevant to an understanding of changes in the concentration of credit risk attributed to its trade receivables and contract assets.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.16A(i)

21. Acquisition d'une filiale^a

IFRS 3.B64(a)-(c)

Le 31 mars 2019, le Groupe a acquis 65 % des actions et droits de vote de la société Papyrus. En conséquence, la part du Groupe dans Papyrus est passée de 25 à 90 %, conduisant le Groupe à en obtenir le contrôle. L'activité principale de ce fournisseur stratégique du Groupe est la production de pâte à papier dans le Kentucky, aux États-Unis. Papyrus n'est pas coté.

IFRS 3.B64(d)

La prise de contrôle de Papyrus permettra au Groupe de moderniser son processus de production en accédant à la technologie brevetée de Papyrus. En outre, l'accès à la base clients de Papyrus devrait permettre au Groupe d'augmenter sa part de marché du papier standard. Le Groupe espère également réduire ses coûts grâce à des économies d'échelle.

IFRS 3.B64(q)

Sur la période de 3 mois entre la date d'acquisition et le 30 juin 2019, Papyrus a contribué à hauteur de 4 500 K€ aux produits et de 90 K€ au résultat du Groupe. La Direction estime que si l'acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2019, les produits consolidés se seraient élevés à 58 480 K€ et le résultat consolidé de la période aurait été de 3 427 K€. Pour déterminer ces montants, la Direction a supposé que les ajustements de juste valeur, déterminés de façon provisoire, qui ont été effectués à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait été réalisée au 1er janvier 2019.

A. Contrepartie transférée

IFRS 3.B64(f)

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par nature de la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie transférée.

En milliers d'euros

Note

[IAS 7.40(a)-(b)]

Trésorerie		2 500
Augmentation de capital (8 000 actions ordinaires)	17	87
Remplacement des droits à paiement fondé sur des actions	9	120
Contrepartie éventuelle	20	250
Règlement d'une relation préexistante		(326)
Total de la contrepartie transférée		2 631

i. Augmentation de capital

IFRS 3.B64(f)(iv)

La juste valeur des actions ordinaires émises est basée sur le cours de cotation des actions de la Société au 31 mars 2019, soit 10,88 € par action.

ii. Remplacement des droits à paiement fondé sur des actions

IFRS 3.B64(l)

Le contrat d'acquisition prévoit que le Groupe échange les droits à paiement fondé sur des actions (réglés en instruments de capitaux propres) détenus par les employés de Papyrus (droits de l'entreprise acquise) avec des droits à paiement fondé sur des actions (réglés en instruments de capitaux propres) de la Société (droits de remplacement). Les droits de l'entreprise acquise et les droits de remplacement ont les caractéristiques suivantes :

	Droits de l'entreprise acquise	Droits de remplacement
Termes et conditions	Date d'attribution : 1 ^{er} avril 2018 Fin de période d'acquisition des droits : 31 mars 2022 Condition de service	Fin de période d'acquisition des droits : 31 mars 2022 Condition de service
Valeur basée sur le marché à la date d'acquisition	527 K€	571 K€

IFRS 3.59, 61, 63,
IAS 34.16A(i)

- An entity discloses the effects of changes in its composition as a result of business combinations during an interim reporting period by providing information required by IFRS 3 *Business Combinations*. If the specific disclosures under the requirements of IFRS 3 and other standards are not sufficient to enable evaluation of the nature and financial effects of:
- business combinations effected in the current period; or
 - any adjustments recognised in the current period relating to business combinations effected in prior periods,
- then additional information necessary to meet these objectives is disclosed.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

21. Acquisition d'une filiale (suite)

A. Contrepartie transférée (suite)

ii. Remplacement des droits à paiement fondé sur des actions (suite)

Le montant des droits de remplacement s'élève à 520 K€ et leur détermination tient compte d'un taux de déchéance estimé de 9 %. La contrepartie transférée pour l'acquisition comprend un montant de 120 K€, soit la quote-part des droits octroyés par Papyrus qui est attribuable aux services antérieurs au regroupement d'entreprises. Le solde de 400 K€ sera comptabilisé en charge de rémunération post-acquisition. Pour plus de détails sur les droits de remplacement, voir la [note 9](#).

iii. Contrepartie éventuelle

Le Groupe a accepté de payer aux actionnaires vendeurs dans trois ans un complément de prix de 600 K€ si l'EBITDA de Papyrus cumulé sur les trois prochains exercices excède 10 000 K€. Le Groupe a comptabilisé un montant de 250 K€ en contrepartie éventuelle au titre de ce complément de prix qui représente sa juste valeur à la date d'acquisition. Au 30 juin 2019, la contrepartie éventuelle a été portée à 232 K€ (voir la [note 20](#)).

iv. Règlement d'une relation préexistante

Le Groupe et Papyrus étaient parties prenantes à un contrat d'approvisionnement à long terme, selon lequel Papyrus fournissait du bois au Groupe à un prix fixe. L'accord contenait une clause permettant au Groupe de mettre fin au contrat en payant un montant de 326 K€ à Papyrus. Il a été mis fin à la relation préexistante dans le cadre de l'acquisition de Papyrus.

Le Groupe a prélevé 326 K€ sur la contrepartie transférée pour l'affecter à l'extinction du contrat d'approvisionnement. Ce montant a été comptabilisé en « Autres charges » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global. Ce montant est le plus faible de la clause de résiliation et de l'aspect défavorable du contrat. La juste valeur de l'accord à la date d'acquisition était de 600 K€, dont 400 K€ liés à l'aspect défavorable du contrat pour le Groupe compte tenu des prix de marché.

B. Coûts liés à l'acquisition

Le Groupe a engagé des dépenses connexes à l'acquisition correspondant à des honoraires de juristes et des coûts de due diligence pour un montant de 50 K€. Ces coûts ont été comptabilisés dans la rubrique des « charges administratives » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

C. Actifs identifiables acquis et passifs repris

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs acquis et passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	
Immobilisations corporelles	15	1 955
Immobilisations incorporelles		250
Stocks		825
Créances clients et autres débiteurs		848
Trésorerie et équivalents de trésorerie		375
Emprunts et dettes financières	18	(500)
Passifs d'impôt différé		(79)
Passifs éventuels		(20)
Provision pour remise en état des sites	19	(150)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(460)
Total des actifs nets identifiables acquis		3 044

IFRS 3.B64(g), B67(b)

IFRS 3.B64(i)

IFRS 3.B64(m)

IFRS 3.B64(i),
[IAS 7.40(c)-(d)]

IFRS 3.B64(h)

[IAS 7.40(c)]

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

21. Acquisition d'une filiale (suite)

C. Actifs identifiables acquis et passifs repris (suite)

IFRS 3.B64(h)(ii)–(iii)

La valeur brute contractuelle des créances clients est de 900 K€. Sur ce montant, 52 K€ sont estimés irrécouvrables à la date d'acquisition.

Justes valeurs déterminées de façon provisoire

IFRS 3.B67(a)(i)–(ii)

Les justes valeurs ci-dessous ont été déterminées de façon provisoire :

- La juste valeur des immobilisations incorporelles de Papyrus (technologie brevetée et relations clients) a été déterminée de façon provisoire dans l'attente de la finalisation d'une évaluation indépendante.
- Une procédure judiciaire a été intentée à l'encontre de Papyrus par un client alléguant la livraison de biens défectueux. La direction, s'appuyant sur son interprétation du contrat de vente et des conseils juridiques indépendants, estime que la réclamation effectuée est sans fondement et qu'il est peu probable qu'une sortie de trésorerie intervienne dans le cadre d'un accord transactionnel. La direction a estimé la juste valeur de ce passif éventuel à 20 K€, en tenant compte de l'éventail des résultats possibles à l'issue de la procédure judiciaire.
- Les activités de Papyrus font l'objet de réglementations spécifiques en matière d'environnement. Le Groupe a effectué une évaluation préalable des provisions pour remise en état des sites résultant de ces réglementations et a comptabilisé un montant provisoire. Le Groupe va continuer son appréciation de la situation pendant la période d'évaluation.

IFRS 3.B64(j), B67(c),
[IAS 37.85]

D. Goodwill

Le goodwill résultant de l'acquisition a été calculé comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	
Total de la contrepartie transférée	<i>(a)</i>	2 631
Participation ne donnant pas le contrôle évaluée en quote-part des actifs nets identifiables comptabilisés de Papyrus		304
Juste valeur de la participation antérieurement détenue dans Papyrus		650
Moins juste valeur des actifs nets identifiables	<i>(c)</i>	(3 044)
Goodwill	<i>16</i>	541

IFRS 3.B64(o)(i)

IFRS 3.B64(p)(i)

IFRS 3.B64(p)(ii)

La réévaluation à la juste valeur de la participation antérieure de 25 % du Groupe dans Papyrus a généré un profit de 250 K€ (650 K€ moins 420 K€ (valeur comptable de la participation mise en équivalence à la date d'acquisition) plus 20 K€ (transfert de la réserve de conversion en résultat net). Ce montant a été comptabilisé dans les « produits financiers » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

IFRS 3.B64(e), (k)

Le goodwill porte essentiellement sur le savoir-faire et la compétence technique des employés de Papyrus et sur les synergies attendues de l'intégration de la Société au sein de l'activité « Papiers standard ». Le goodwill comptabilisé n'est pas déductible fiscalement.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.16A(i)

22. Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

En juin 2019, le Groupe a acquis une participation complémentaire de 15 % dans la société Swissolote, augmentant ainsi sa participation de 60 à 75 %. La valeur comptable des actifs nets de Swissolote dans les états financiers du Groupe à la date d'acquisition s'élevait à 767 K€.

[IFRS 12.18]

Les variations de la participation de la Société dans Swissolote sont résumées dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle acquises (767 € x 15 %)	115
Contrepartie versée en numéraire aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	200
Diminution des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(85)

La diminution des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société est liée aux éléments suivants :

- une diminution des résultats non distribués de 93 K€ ; et
- une augmentation de la réserve de conversion de 8 K€.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

23. Actifs et passifs éventuels^a

IAS 34.15B(m)

Une filiale se défend depuis 2015 dans un procès intenté par une agence environnementale en Europe. Pour ce litige, le Groupe avait initialement comptabilisé une provision de 100 K€ car il semblait probable que le règlement de cette obligation serait imposé par la loi. Cependant, en juillet 2019, le Groupe a défendu avec succès sa position et a alors repris cette provision dans les comptes de la période. La contrepartie va faire appel de la décision et s'il s'avère que l'appel lui est favorable, les amendes et les frais de justice pourraient s'élever à 450 K€ dont 350 K€ seraient couverts par la police d'assurance. Sur la base des avis donnés par ses conseillers juridiques, la direction estime que le dénouement de l'action en justice ne devrait pas avoir de conséquence significative sur la situation financière du Groupe.

IAS 34.15B

a. This is an example of events and transactions for which, if they are significant, disclosures are required by IAS 34.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.15B(j)

24. Parties liées^{a, b}**A. Société mère et société tête du Groupe**

Au cours de la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2019, la majorité des actions de la Société a été acquise par la société Cameron Paper Co auprès de la société Brown Products Corporation. Par conséquent, la nouvelle entité tête du Groupe est AJ Pennypacker.

B. Opérations avec les principaux dirigeants**i. Prêts aux administrateurs**

Les prêts non garantis consentis aux administrateurs au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019 se sont élevés à 65 K€ (30 juin 2018 : 35 K€). Les administrateurs ne doivent verser aucun intérêt et les prêts sont remboursables en totalité dans les 3 mois qui suivent leur date d'émission. Au 30 juin 2019, le solde d'encours, d'une valeur de 15 K€ (31 décembre 2018 : 8 K€) était inclus dans les « créances clients et autres débiteurs ».

[IAS 19.171, 24.17(d)]

ii. Rémunérations des principaux dirigeants^a

Lors de son départ, l'un des cadres supérieurs du Groupe en France a reçu une indemnité de départ à la retraite majorée. En conséquence, le Groupe a enregistré une charge de 25 K€ au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019 (30 juin 2018 : néant).

[IAS 24.18]

c. Autres opérations avec les parties liées

En milliers d'euros	Montant des transactions pour les six mois prenant fin au		Solde	
	30 juin 2019	30 juin 2018	30 juin 2019	31 décembre 2018
Vente de biens et de services				
Société mère du Groupe – Cameron Paper Co (2018 : Brown Products Corporation)	128	165	110	150
Coentreprise	328	67	156	121
Entreprise associée	208	71	157	119
Achat de biens				
Coentreprise	518	416	-	-
Autres				
Entreprises associées – Prêt et intérêts liés	2	3	-	1 000

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2019, le Groupe a remboursé un prêt de 1 000 K€ qui avait été consenti par une entreprise associée (voir la note 18). L'ensemble des soldes relatifs aux parties liées doit être réglé en trésorerie au cours des six mois suivants la date de clôture. Aucune des créances ne fait l'objet de garantie.

25. Événement post-clôture

IAS 34.16A(h)

Le 22 juillet 2019 le Groupe a annoncé son intention d'acquérir la totalité du capital de la société ABC pour un montant de 6 500 K€. L'opération doit encore être approuvée par les actionnaires du Groupe et les autorités de concurrence. Ces approbations ne devraient pas intervenir avant la fin de l'année 2019 ou le début de 2020.

IAS 34.15B(j),
Insights 5.9.60.50

^a In respect of related party transactions, care should be taken in determining the level of disclosure that is necessary in the condensed interim financial statements. If related party transactions are significant, then disclosure may be necessary, even though the nature and amounts of those transactions are consistent with previous periods.

^b For example disclosures for government-related entities that apply the exemption in paragraph 25 of IAS 24 *Related Party Disclosures*, see Appendix VI to our [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures](#) (September 2018).

Annexe I

Nouvelles normes ou amendements en vigueur en 2019 et textes à venir

Depuis l'édition de mars 2018 de cette publication, un certain nombre de normes, d'amendements ou d'interprétations des normes a été publié. La présente annexe fournit, dans les deux tableaux suivants, une liste des nouvelles normes publiées par l'IASB au 15 mars 2019.

- **Nouveaux textes en vigueur** : ce tableau énumère les modifications récentes aux IFRS, qui doivent être appliquées par les entités dont les exercices sont ouverts à compter du 1er janvier 2019.
- **Textes à venir** : ce tableau énumère les modifications récentes aux IFRS, qui doivent être appliquées pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2019 et qui peuvent être appliquées par anticipation pour les exercices ouverts au 1er janvier 2019. Ces normes ne sont pas utilisées dans le présent document.

Les tableaux ci-dessous fournissent par ailleurs, le cas échéant, les publications de KPMG y afférentes et accessibles avec le lien ci-contre : <http://www.kpmg.com/global/en/topics/global-ifsr-institute/pages/default.aspx>

Nouveaux textes en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Publications de KPMG
1 ^{er} janvier 2019	IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	<i>Insights into IFRS</i> (chap. 5.1A), article internet (avec des liens vers une analyse approfondie)
	IFRIC 23 <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	<i>Insights into IFRS</i> (3.13.665), article internet
	<i>Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (amendements à IFRS 9)</i>	Article internet
	<i>Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (amendements à IAS 28)</i>	Article internet
	<i>Modification, réduction ou liquidation d'un régime (amendements à IAS 19)</i>	Article internet
	<i>Cycle d'améliorations annuelles aux IFRS – 2015–2017 (amendements à IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23)</i>	Article internet

Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Publications de KPMG
1 ^{er} janvier 2020	<i>Amendements aux références du cadre conceptuel dans les normes IFRS</i>	<i>Insights into IFRS</i> (2.8.25), article internet
	<i>Définition d'une entreprise (business) (amendements à IFRS 3)</i>	<i>Insights into IFRS</i> (2.6.1170.20), article internet
	<i>Définition du terme « significatif » (amendements à IAS 1 et à IAS 8)</i>	<i>Insights into IFRS</i> (1.2.200.10), article internet
1 ^{er} janvier 2021	IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i> ^{a, b}	<i>Insights into IFRS</i> (chap. 8.1A), article internet
Adoption facultative/report de la date d'application à une échéance indéterminée ^c	<i>Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise (amendements à IFRS 10 et à IAS 28)</i>	Article internet

a. The Board has tentatively decided to propose that the effective date of IFRS 17 *Insurance Contracts* be deferred by one year, such that it would apply to entities with annual periods beginning on or after 1 January 2022. The Board has also decided to propose that the temporary exemption from applying IFRS 9 *Financial Instruments* granted to insurers meeting certain criteria be extended by one year to 1 January 2022. The exposure draft on these changes, along with other proposed amendments to IFRS 17, is expected to be published around the end of June 2019.

b. Early application of IFRS 17 *Insurance Contracts* is permitted only for companies that also apply IFRS 9 *Financial Instruments*.

c. The effective date for these amendments was deferred indefinitely. Early adoption continues to be permitted.

Annexe II

Présentation du résultat global - présentation en deux états

État résumé du résultat net^a

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

IAS 34.8(b), 8A, 10, 20(b)

En milliers d'euros

Note

2019

2018*

Activités poursuivies

IAS 1.82(a)

Produits

6

52 530

51 586

Coût des ventes

13, 15, 19

(31 303)

(31 922)

Marge brute

21 227

19 664

Autres produits

8, 15

644

190

Frais de commercialisation et de distribution

(7 698)

(7 498)

Charges administratives

10, 19, 21

(8 474)

(8 358)

Frais de recherche et développement

(605)

(179)

IAS 1.82(ba)

Perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs y compris actifs sur contrats

20

(190)

(170)

Autres charges

8, 14, 16, 21

(686)

-

Résultat opérationnel

4 218

3 649

Produits financiers

20, 21

457

345

IAS 1.82(b)

Charges financières

20

(1 002)

(1 007)

Résultat financier net

(545)

(662)

IAS 1.82(c)

Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)

233

278

Résultat avant impôt

5

3 906

3 265

IAS 1.82(d)

Charge d'impôt sur le résultat

11

(1 109)

(741)

Résultat après impôt des activités poursuivies

2 797

2 524

Activité abandonnée

Résultat des activités abandonnées, net d'impôt

7

379

(422)

Résultat pour la période

3 176

2 102

Résultat de la période attribuable aux :

Propriétaires de la Société

2 985

2 014

Participations ne donnant pas le contrôle

191

88

3 176

2 102

Résultat par action

IAS 34.11A

Résultat de base par action (en euros)

0,82

0,51

IAS 34.11A

Résultat dilué par action (en euros)

0,78

0,50

Résultat par action – activités poursuivies

Résultat de base par action (en euros)

0,70

0,64

Résultat dilué par action (en euros)

0,69

0,63

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la note 4. Les informations comparatives ont fait l'objet d'une nouvelle présentation en raison de l'abandon d'une activité. Voir la note 7.

IAS 1.10A

^a This Appendix illustrates the two-statement approach to the presentation of comprehensive income, consisting of a separate income statement displaying profit or loss, and a second statement displaying the components of OCI.

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

En milliers d'euros	Note	2019	2018*
Résultat de la période		3 176	2 102
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluation des immobilisations corporelles	15	200	-
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies		72	(15)
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de juste valeur		141	48
Impôt lié		(137)	(11)
		276	22
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat			
Activités à l'étranger – écart de conversion		437	330
Reclassement des écarts de conversion à la suite d'une perte d'influence notable	21	20	-
Couverture de l'investissement net – perte nette		(3)	(8)
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global		10	-
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur		(93)	97
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat		(17)	(11)
Réserve de coût de couverture – variations de juste valeur		34	10
Réserve de coût de couverture – reclassée en résultat		8	2
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de la juste valeur		55	74
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – reclassés en résultat		(47)	(48)
Impôt lié		19	(40)
		423	406
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		699	428
Résultat global de la période		3 875	2 530
Résultat global de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		3 660	2 396
Participations ne donnant pas le contrôle		215	134
		3 875	2 530

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la note 4. Les informations comparatives ont fait l'objet d'une nouvelle présentation en raison de l'abandon d'une activité. Voir la note 7.

IAS 34.8(b), 8A, 10, 20(b)

[IAS 1.82A]

[IAS 1.82A]

Annexe III

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global - états financiers trimestriels^a

IAS 34.20(b)

IAS 1.82(a)

IAS 1.82(ba)

IAS 1.82(b)

IAS 1.82(c)

IAS 1.82(d)

En milliers d'euros	Note	Pour la période de trois mois prenant fin au 30 juin		Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
		2019	2018*	2019	2018*
Activités poursuivies					
Produits	6	27 823	26 421	52 530	51 586
Coût des ventes	13, 15, 19	(15 405)	(16 119)	(31 303)	(31 922)
Marge brute		12 418	10 302	21 227	19 664
Autres produits	8, 15	570	101	644	190
Frais de commercialisation et de distribution		(4 337)	(3 802)	(7 698)	(7 498)
Charges administratives	10, 19, 21	(5 783)	(4 098)	(8 474)	(8 358)
Frais de recherche et développement		(260)	(145)	(605)	(179)
Perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs y compris actifs sur contrats	20	(87)	(10)	(190)	(170)
Autres charges	8, 14, 16, 21	(244)	-	(686)	-
Résultat opérationnel		2 277	2 348	4 218	3 649
Produits financiers	20, 21	257	214	457	345
Charges financières	20	(614)	(754)	(1 002)	(1 007)
Résultat financier net		(357)	(540)	(545)	(662)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		124	172	233	278
Résultat avant impôt	5	2 044	1 980	3 906	3 265
Charge d'impôt sur le résultat	11	(596)	(447)	(1 109)	(741)
Résultat après impôt des activités poursuivies		1 448	1 533	2 797	2 524
Activité abandonnée					
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	7	197	(220)	379	(422)
Résultat net		1 645	1 313	3 176	2 102
* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1 ^{er} janvier 2019. Voir la note 4. Les informations comparatives ont fait l'objet d'une nouvelle présentation en raison de l'abandon d'une activité. Voir la note 7.					

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global - états financiers trimestriels (suite)

IAS 34.20(b)

[IAS 1.82A]

[IAS 1.82A]

En milliers d'euros	Note	Pour la période de trois mois prenant fin au 30 juin		Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
		2019	2018*	2019	2018*
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat					
Réévaluation des immobilisations corporelles	15	-	-	200	-
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies		72	(15)	72	(15)
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de juste valeur		148	-	141	48
Impôt lié		(69)	5	(137)	(11)
		151	(10)	276	22
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat					
Activités à l'étranger – écart de conversion		245	153	437	330
Reclassement des écarts de conversion à la suite d'une perte d'influence notable	21	-	-	20	-
Couverture de l'investissement net – perte nette		(3)	(5)	(3)	(8)
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global		10	-	10	-
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur		(72)	32	(93)	97
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat		(5)	(11)	(17)	(11)
Réserve de coût de couverture – variations de juste valeur		16	6	34	10
Réserve de coût de couverture – reclassée en résultat		5	-	8	2
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – variation nette de la juste valeur		16	32	55	74
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – reclassés en résultat		(23)	-	(47)	(48)
Impôt lié		8	(24)	19	(40)
		197	183	423	406
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		348	173	699	428
Résultat global de la période		1 993	1 486	3 875	2 530

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la note 4. Les informations comparatives ont fait l'objet d'une nouvelle présentation en raison de l'abandon d'une activité. Voir la note 7.

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global - états financiers trimestriels (suite)

IAS 34.20(b)

En milliers d'euros	Note	Pour la période de trois mois prenant fin au 30 juin		Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
		2019	2018*	2019	2018*
Résultat de la période attribuable aux :					
Propriétaires de la Société		1 547	1 258	2 985	2 014
Participations ne donnant pas le contrôle		98	55	191	88
		1 645	1 313	3 176	2 102
Résultat global de la période attribuable aux :					
Propriétaires de la Société		1 883	1 407	3 660	2 396
Participations ne donnant pas le contrôle		110	79	215	134
		1 993	1 486	3 875	2 530
Résultat par action					
Résultat de base par action (en euros)		0,44	0,34	0,82	0,51
Résultat dilué par action (en euros)		0,4	0,33	0,78	0,5
Résultat par action – activités poursuivies					
Résultat de base par action (en euros)		0,32	0,47	0,70	0,64
Résultat dilué par action (en euros)		0,28	0,46	0,69	0,63

IAS 34.11

IAS 34.11

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019. Voir la [note 4](#). Les informations comparatives ont fait l'objet d'une nouvelle présentation en raison de l'abandon d'une activité. Voir la [note 7](#).

Acknowledgements

We would like to acknowledge the principal contributors to and reviewers of this publication, who include:

Irina Ipatova

Manish Kaushik

Silvia Kraus

Jeewon Lee

Julie Locke

Brian O'Donovan

Ingo Rahe

Agnieszka Sekita

Chris Spall

Shunya Uchida

Danny Vitan

Guy Zmora

Keeping in touch

Follow 'KPMG IFRS' on LinkedIn or visit home.kpmg/ifrs for the latest on IFRS.

Whether you are new to IFRS or a current user, you can find digestible summaries of recent developments, detailed guidance on complex requirements, and practical tools such as illustrative disclosures and checklists.

<p>IFRS® Today podcasts</p> 	<p>IFRS news</p> 
<p>IFRS app</p> 	<p>KPMG IFRS on LinkedIn</p> 
<p>IFRS toolkit</p>	
<p>Insights into IFRS Helping you apply IFRS to real transactions and arrangements</p> 	<p>Guides to financial statements Illustrative IFRS disclosures and checklists</p> 
<p>Newly effective standards web tool</p> 	<p>IFRS compared to US GAAP</p> 
<p>Q&A: Fair Value Measurement</p> 	<p>Combined and/or carve-out financial statements</p> 

Major new standards

Leases



Revenue



Financial instruments



Insurance contracts



Other topics

Earnings per share handbook
(Coming soon)



Share-based payments handbook



Business combinations and consolidation



Presentation and disclosures



Sector updates

IFRS for banks



For access to an extensive range of accounting, auditing and financial reporting guidance and literature, visit KPMG’s Accounting Research Online. This web-based subscription service is a valuable tool for anyone who wants to stay informed in today’s dynamic environment. For a free 30-day trial, go to aro.kpmg.com and register today.